

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Étude hydrologique – Sond&Eau.....

Annexe 2 : Réponses des différents exploitants.....

ANNEXE 1 : ÉTUDE HYDROLOGIQUE – SOND&EAU

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....2
Préambule.....3
1 Localisation du site à l'Étude.....3
2 État initial du site.....7
2.1 **Étude documentaire**.....7
2.1.1 Contexte géographique et topographique.....7
2.1.2 Contexte climatique.....7
2.1.3 Contexte hydrographique.....8
2.1.4 Contexte géologique.....11
2.1.5 Contexte hydrologique.....13
2.1.6 Contexte environnemental.....16
2.2 **Essais réalisés sur site**.....18
2.2.1 Fosses géologiques.....18
2.2.2 Essais de perméabilité.....21
3 Modèle de gestion des eaux préliminaire.....23
3.1 **Délimitation du projet**.....23
3.2 **Caractéristiques du projet de parc photovoltaïque**.....23
3.3 **Bassins versants actuels du site**.....25
3.3.1 Bassins versants.....25
3.3.2 Données statistiques météorologiques.....27
3.3.3 Coefficients de ruissellement actuel.....27
3.3.4 Volumes d'eau de ruissellement actuels.....28
3.3.5 Débits de crue actuels.....28
3.4 **Scénario de gestion des eaux pluviales**.....29
3.4.1 Contraintes.....29
3.4.2 Bassins versants futurs.....30
3.4.3 Coefficients de ruissellement futurs.....30
3.4.4 Volumes d'eau ruisselé futurs.....31
3.4.5 Débits de crue futurs.....32
3.4.6 Préconisation pour l'état futur.....32
3.4.7 Propositions.....33
Liste des annexes.....35

Etude hydrologique dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque

Urbasolar
Varize (28)

Dossier n°21208
Janvier 2022



25, rue de la Vallée - 36130 DEOLS
+33 (0)5 47 61 36 10
lucquin@comirem-scop.com



26 rue Hubert le Sallier de Chezeilles - 36130 DEOLS
+33 (0)2 54 07 05 47
www.comirem-scop.fr
comirem-scop@wanadoo.fr

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de localisation du site	4
Figure 2 : Plan de localisation cadastral du site	5
Figure 3 : Localisation du projet sur vue aérienne	6
Figure 4 : Normale de la station Météo de Châteaudun (28)	7
Figure 5 : Contexte hydrologique du site	8
Figure 6 : Schéma des écoulements au droit du site et de ses abords	10
Figure 7 : Extrait de la carte géologique de la France n° 326, Orgeres-en-Beauce, Editions du BRGM	12
Figure 8 : Coupe géologique du sondage n° BSS00YBNG (Source : BRGM)	13
Figure 9 : Fiche masse d'eau souterraine FRGG092	14
Figure 10 : Emprise des PPC à proximité du projet	15
Figure 11 : Carte des zones d'intérêt écologique avéré	17
Figure 12 : Les photos présentent les différents milieux observés sur le site	18
Figure 13 : Localisation des sondages réalisés sur site (Source : SONDE&EAU)	19
Figure 14 : Plan masse du projet en Janvier 2022 (Source : URBASOLAR)	24
Figure 15 : Plan des bassins versants avant-projet	26
Figure 16 : Schéma de principe des ouvrages proposés pour la gestion des eaux pluviales	34

PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque, URBASOLAR a demandé à SONDE&EAU et COMIREM SCOP de réaliser une étude hydrologique afin de définir l'état initial hydrologique de la zone d'étude, les éventuels impacts du projet et les préconisations relatives à la gestion des ruissellements.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- établir un état initial hydrologique avant implantation du projet ;
- définir les bassins versants et exutoires du site, préciser les modes de gestion actuels des eaux superficielles ;
- préciser la nature des terrains présents sous le site et mesurer leur perméabilité ;
- évaluer la vitesse d'infiltration des pluies exceptionnelles et les risques éventuels d'inondation en période hivernale pluvieuse et de hautes eaux de la nappe ;
- préciser dans la mesure du possible le niveau de la nappe sous le sol du site ;
- déterminer les contraintes éventuelles engendrées par les eaux pluviales et les ruissellements sur le projet de parc photovoltaïque et son environnement et celles pouvant impacter son fonctionnement futur ;
- proposer des modalités de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du projet et sur sa périphérie.

1 LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE

Le site à l'étude est localisé :

- Dans le département de l'Eure-et-Loir (28),
- Sur la commune de Varize,
- Section ZR, parcelles 10, 11, 70p, 71, 89p et 90.

Le projet est localisé sur les plans donnés pages suivantes.

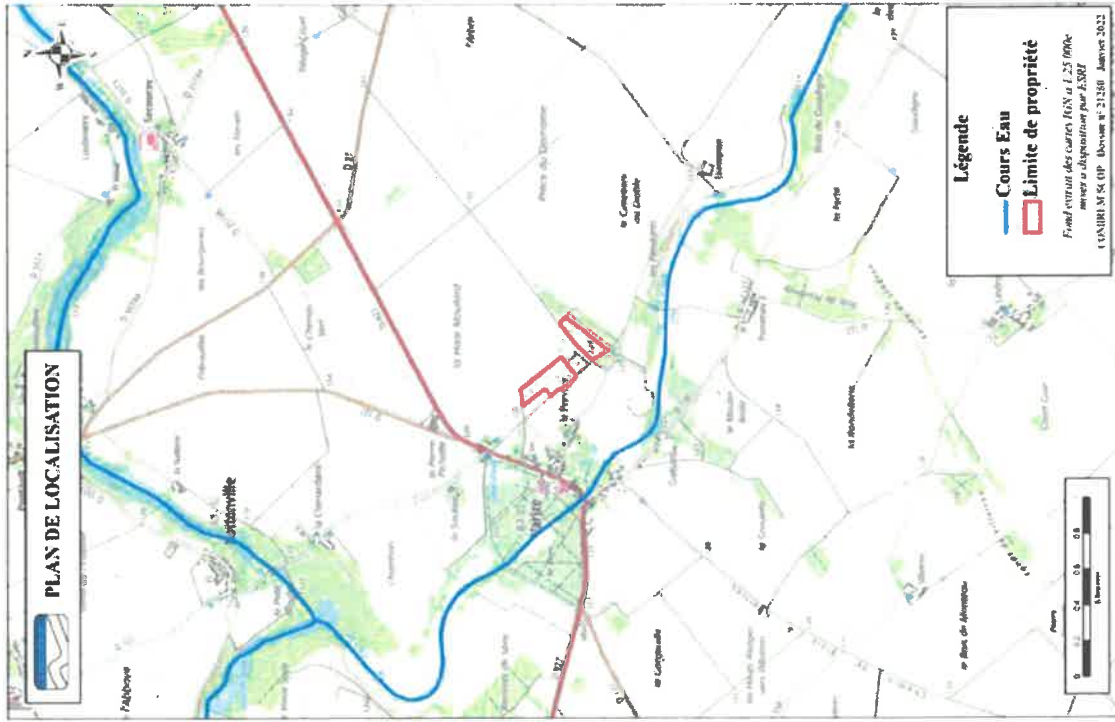


Figure 1 : Plan de localisation du site

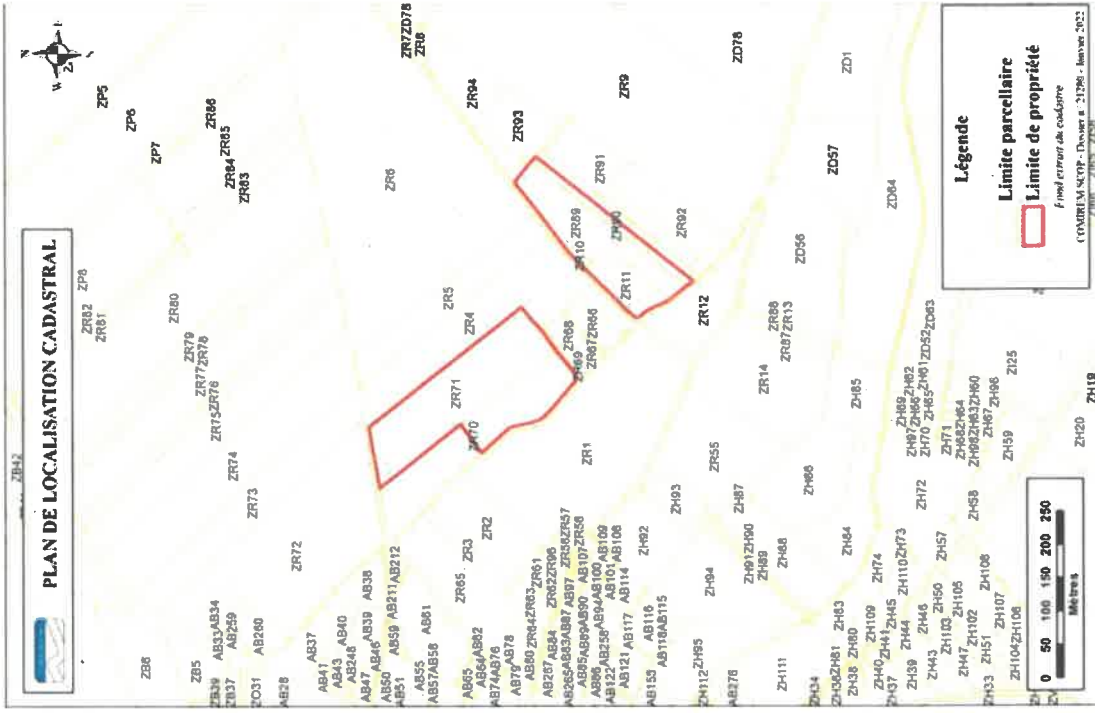


Figure 2 : Plan de localisation cadastral du site



Figure 3 : Localisation du projet sur vue aérienne

2 ÉTAT INITIAL DU SITE

2.1 Étude documentaire

2.1.1 Contexte géographique et topographique

Le projet est localisé dans le département de l'Eure-et-Loir sur la commune de Varize, à l'est de la ville de Châteaudun.

La commune est située en rive droite de la Conie.

L'altitude des parcelles à l'étude oscille fortement entre 131 m NGF au nord du projet et 124 m NGF au sud.

2.1.2 Contexte climatologique

Le climat au droit du projet est de type océanique dégradé avec des influences méditerranéennes. Le secteur est caractérisé par une influence océanique à l'origine des précipitations régulières.

La moyenne annuelle de précipitation est de 612,3 mm. Les précipitations sont plus importantes durant les mois hivernaux.

La température moyenne est de 11,1°C, avec une moyenne maximale de 15,8°C et une moyenne minimale de 6,4°C.

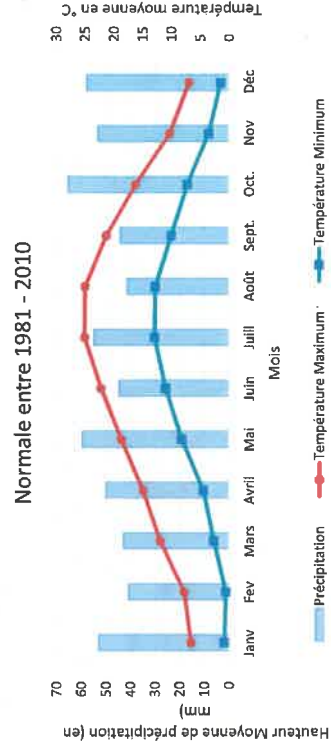


Figure 4 : Normale de la station Météo de Châteaudun (28)

2.1.3 Contexte hydrographique

2.1.3.1 Hydrologie générale

La commune est traversée d'est en ouest par la Conie, affluent du Loir.

Le contexte hydrologique du site est donné sur la figure suivante.

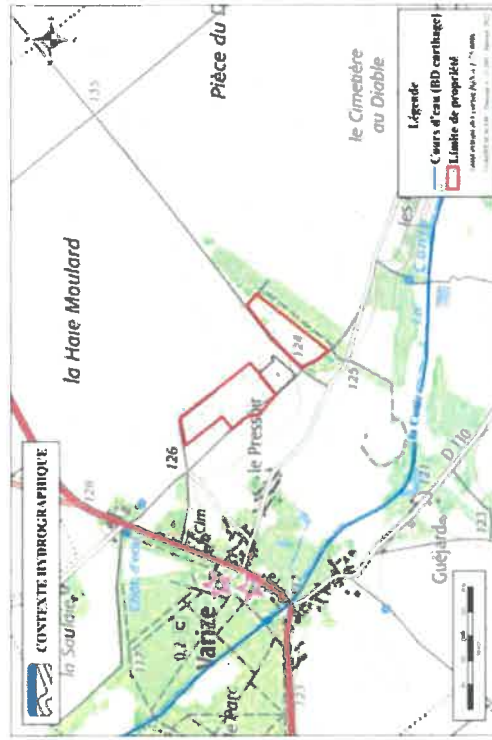


Figure 5 : Contexte hydrologique du site

2.1.3.2 Hydrologie du site

On note la présence :

- D'un cours d'eau à 500 m au sud du site,
- D'une zone en friche peu boisée bordée par un chemin positionné dans le talweg,
- D'un secteur en friche principalement boisée avec, localement, des tas de gravats dispersés dans l'emprise du site.

On ne note pas de trace d'écoulement ni la présence de fossé.

Les écoulements sont schématisés sur la figure page suivante.

2.1.3.3 Risque inondation

La commune de Varize n'est pas soumise au risque inondation.

2.1.3.4 Zones humides

D'après les observations, le risque de présence de zone humide est globalement faible.

Il est toutefois recommandé d'effectuer une étude de levé de doute pour la problématique de zone humide au niveau du projet et ses abords (pédologique et floristique).

2.1.4 Contexte géologique

2.1.4.1 Contexte géologique général

D'après la carte géologique n° 326 d'Orgères-en-Beauce, le site est localisé sur la formation dit calcaire de Beauce.

La notice de la carte géologique présente les formations visibles sur cette carte :

- > **LP** : Limons des plateaux
- > **M1a2** : Aquitanien supérieur : Calcaire de Beauce
- > **ES** : Lutétien : calcaire pulvérulent, Calcaire de Morancez, Marnes de Villeau

La figure page suivante, localise le site sur fond géologique.

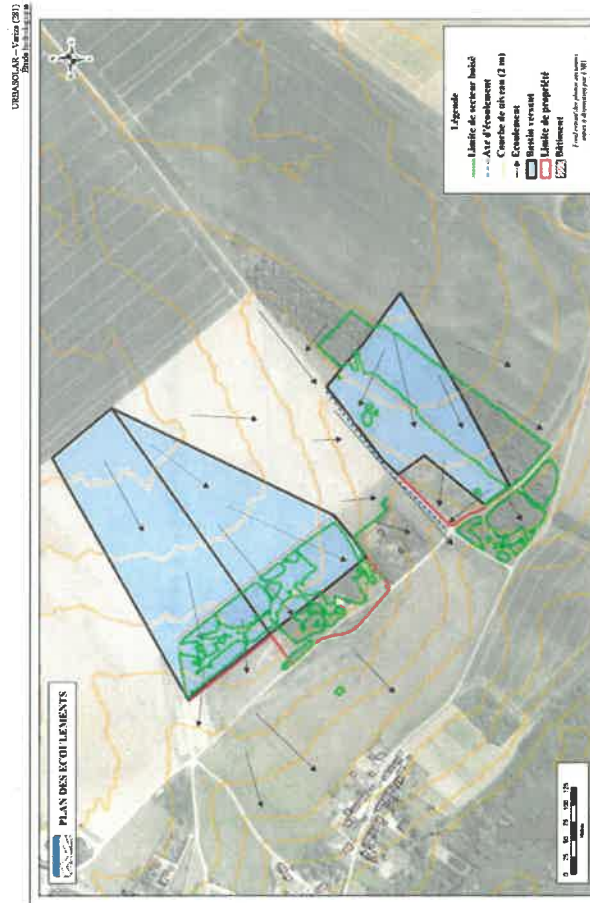


Figure 6 : Schéma des écoulements au droit du site et de ses abords

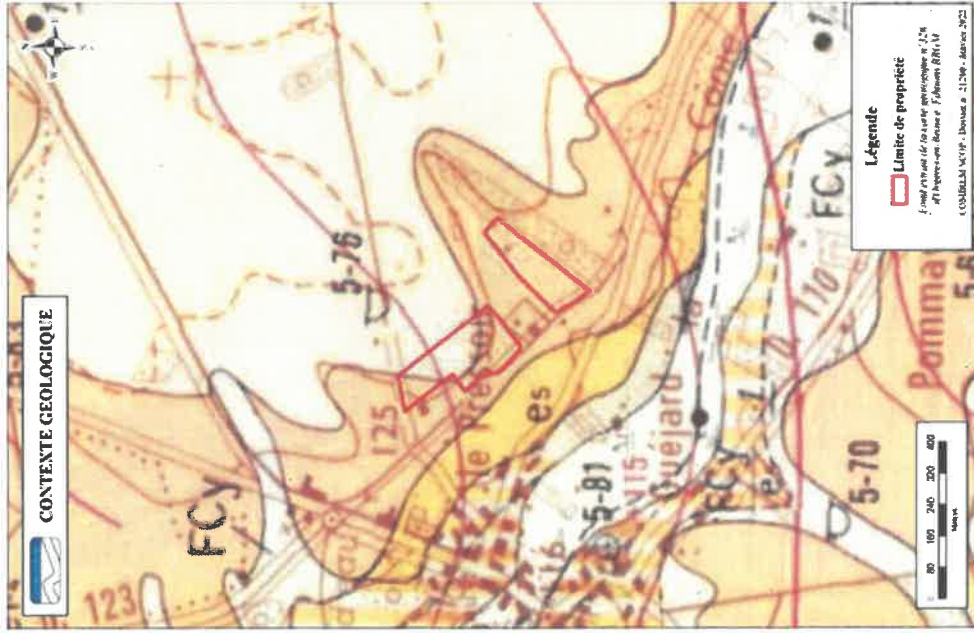


Figure 7 : Extrait de la carte géologique de la France n° 326, Orgères-en-Beauce, Editions du BRGM

2.1.4.1 Données géologiques locales

La Banque de données du sous-sol (BSS) du BRGM met à disposition les coupes de forages déclarés. L'ouvrage le plus proche et le plus représentatif du site et disposant d'une coupe géologique est localisé à environ 770 m au sud-est du site.

Il s'agit de l'ouvrage enregistré sous le numéro BSS000YBNG. La coupe géologique est donnée ci-dessous.

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 9 m	CALCAIRE DE MORANCEZ	Eocene
De 9 à 20 m	ARGILE A SILEX	POST-ORETAGE
De 20 à 24 m	CRAIE A SILEX	SENONIEN

Figure 8 : Coupe géologique du sondage n° BSS000YBNG (Source : BRGM)

2.1.4.2 Risques géologiques

D'après le site géorisques.gouv.fr, le site à l'étude n'est pas localisé dans une zone d'aléa pour le risque retrait-gonflement des argiles.

Le site Géorisques ne signale aucune cavité sur le territoire communal.

Concernant les séismes, la commune est localisée en zone d'aléa très faible. Les séismes n'y sont pas exclus.

2.1.4.3 Installations industrielles

Il n'y a pas de site BASOL, BASIAS et SIS référencé sur la commune.

2.1.5 Contexte hydrogéologique

2.1.5.1 Hydrogéologie générale

Le site est concerné par deux aquifères principaux :

- L'aquifère de Beauce contenu dans les différentes formations calcaires constituant le plateau beauceron. Au droit du site l'aquifère est contenu dans les marnes de Villeau et calcaires de Morancez,
- L'aquifère de la craie du Sénonien-Turonien séparé de l'aquifère sus-jacent par des argiles à silex issues de la décalcification de la craie.

On retrouve d'autres aquifères plus profonds comme l'aquifère de l'Albien ou encore les aquifères du Jurassique. Ces aquifères sont profonds et captifs et bien que sous-jacents aux terrains étudiés ne sont pas concernés par le projet, car protégés par des couches imperméables.

2.1.5.2 Masse d'eau souterraine

La masse d'eau souterraine référencée au droit du site est intitulée « Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce » (référéncée FRGG092).

D'après la fiche Masse d'Eau souterraine, cette nappe est majoritairement libre. Elle est très sensible aux aléas climatiques et présente une circulation de type karstique.

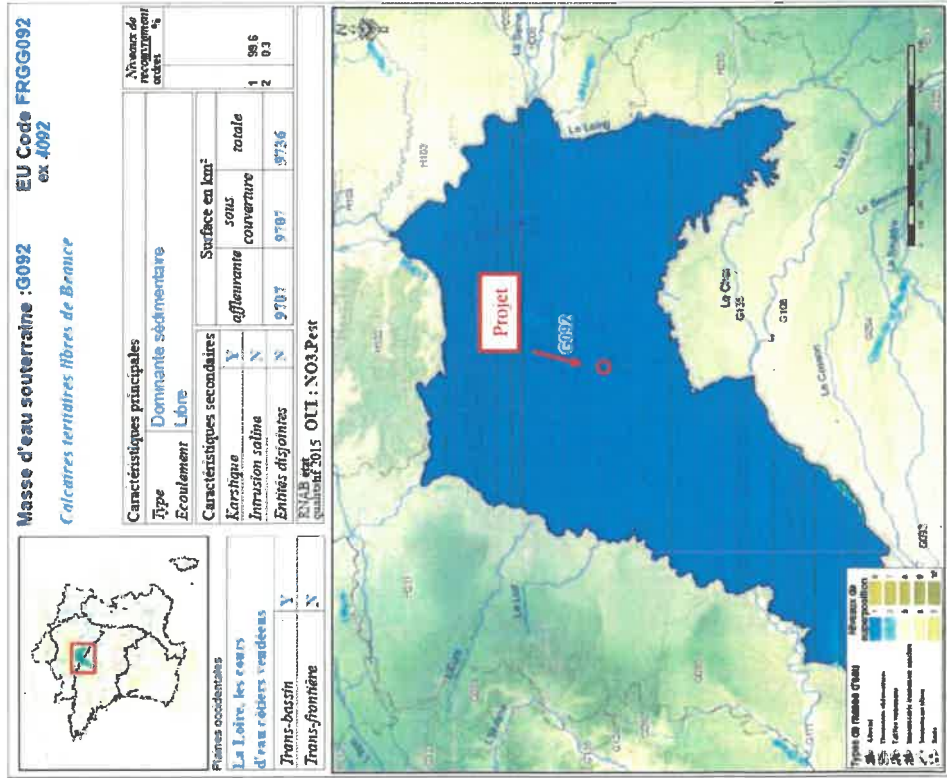


Figure 9 : Fiche masse d'eau souterraine FRGG092

2.1.5.3 Captages AEP

Le territoire communal est couvert par le périmètre de protection du captage AEP nommé le Bourg D'après le site **Affaisant de l'ARS, le captage a été abandonné.**

L'emprise du périmètre de protection de captage est donnée à titre indicatif sur la figure suivante.

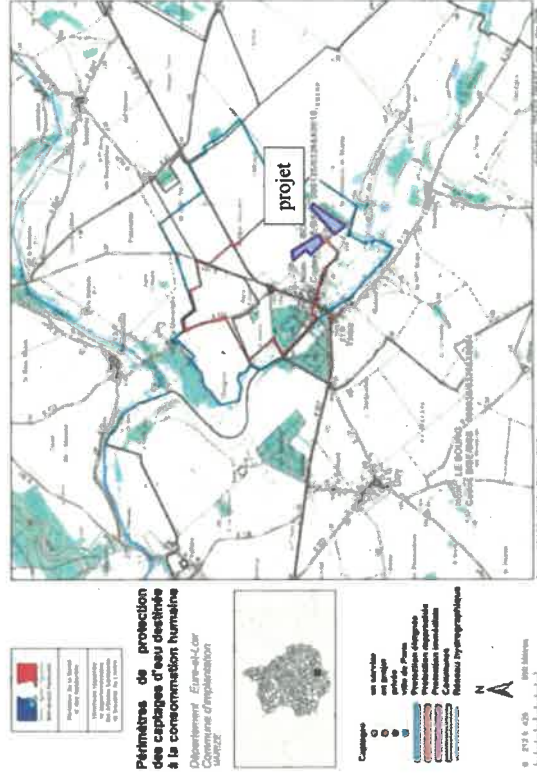


Figure 10 : Emprise des PPC à proximité du projet

Le forage exploite la nappe de Beauce. Cette nappe est libre et karstique.

Le secteur nord du projet se situe au sein du périmètre de captage rapproché et le secteur sud, dans le périmètre de protection éloignée du captage. D'après le rapport hydrogéologique, le puits de Varize n'a pas atteint la craie sénonienne. On capte donc uniquement l'eau de l'aquifère des calcaires de Beauce (Aquitainien et Lutétien). La nappe qu'ils renferment ne bénéficie d'aucune protection naturelle contre la pollution ce qui, ajouté au mode de circulation des eaux (type karstique) explique les problèmes que pose fréquemment la qualité de l'eau de ce réservoir. La fissuration secondaire du réservoir est surtout importante au voisinage des vallées (notamment celle de la Conie) qui constituent des axes de drainage. La direction générale d'écoulement de la nappe est ici nord-est / sud-ouest.

La nappe de Beauce est classée comme une zone de répartition des eaux de type aquifère. Ces zones montrent un déséquilibre chronique entre leurs réalimentations et leurs utilisations (pompage).

2.1.5.4 Carte piézométrique

La présence d'une nappe à faible profondeur ne peut être infirmée ou confirmée avec les données en notre disposition.

Toutefois, selon le rapport hydrogéologique du captage du Bourg, un niveau statique est situé à 8,60 m de profondeur (15/12/1981), soit environ 119 m NGF.

2.1.6 Contexte environnemental

2.1.6.1 Zones sensibles ou bénéficiant de protections

Le site se trouve dans et à proximité de zones d'intérêt écologique avéré. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Domaine de protection	Code de référence	Libellé	Distance au site
Natura 2000 ZPS ZICO	FR2410002 00026	Beauce et vallée de la Conie Vallée de la Conie et Beauce centrale	inclus inclus
Natura 2000 SIC	FR2400553	Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun	100 m au sud
ZNIEFF type II	240001105	Vallée de la Conie sud de Varize à Elumignon, vallée de Lindron et Gaudigny	225 m à l'est du site
ZNIEFF type I	240031360	Pelouse des pendants	350 m au sud- est du site

Les sites sont reportés sur la figure page suivante.

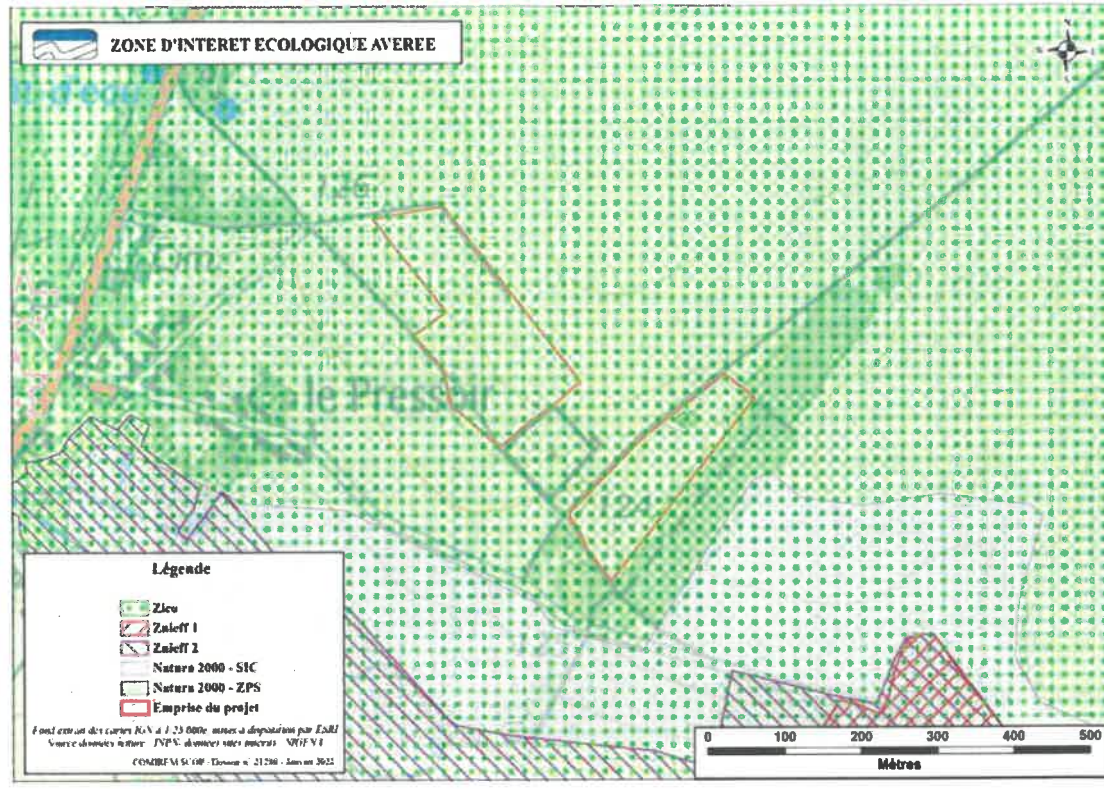


Figure 11 : Carte des zones d'intérêt écologique avéré

2.1.6.1 Occupation du sol

Actuellement les parcelles étudiées sont occupées majoritairement par une friche plus ou moins boisée avec des dépôts anthropiques d'origine variée.



Figure 12 : Les photos présentent les différents milieux observés sur le site

2.2 Essais réalisés sur site

2.2.1 Fosses géologiques

Afin de préciser la perméabilité des terrains au droit du site à l'étude, 8 sondages ont été réalisés le 7 octobre 2021. Les sondages ont été répartis sur l'ensemble du site.

Les sondages ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique. Certains sondages ont été doublés pour permettre de faire un test de perméabilité à faible profondeur et de faire une coupe plus profonde.

Les sondages sont localisés sur la figure suivante.



Figure 13 : Localisation des sondages réalisés sur site (Source : SOND&EAU)

Les coupes des sondages réalisés par SOND&EAU le 7 octobre 2021 sont les suivantes :

Profondeur (m)	Nature du terrain	Hydromorphie
Ex1 0 – 0.15 m 0.15 – 0.60 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs durs fracturés. Refus à 0.60 m/sol.	Non Non
Ex1bis 0 – 0.15 m 0.15 – 0.45 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs durs fracturés	Non Non
Ex2 0 – 0.30 m 0.30 – 1.00 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs fracturés et altérés, devenant durs en fond de fouille	Non Non
Ex2bis 0 – 0.30 m 0.30 – 0.50 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs fracturés et altérés avec terre marron à brune intercalée	Non Non
Ex3 0 – 0.20 m 0.20 – 0.45 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs fracturés et altérés avec terre marron à brune intercalée. Calcaires durs en fond de fouille.	Non Non
Ex4 0 – 0.20 m 0.20 – 0.45 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs fracturés et altérés avec terre marron à brune intercalée. Calcaires durs en fond de fouille.	Non Non
Ex5 0 – 0.25 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires et remblais divers (béton, plastique,...). Refus sur calcaires très durs ou gros blocs béton.	Non
Ex6 0 – 0.15 m 0.15 – 0.25 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs fracturés devenant très durs en fond de fouille	Non Non
Ex7 0 – 0.20 m 0.20 – 0.40 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs très durs fracturés. Refus à 0.40 m/sol.	Non Non

Profondeur (m)	Nature du terrain	Hydromorphie
Ex8 0 – 0.20 m 0.20 – 0.65 m	Terre végétale marron à brune limoneuse à cailloutis calcaires Calcaires blancs fracturés et altérés devenant très durs en fond de fouille	Non Non

Globalement, les terrains au droit du site sont constitués d'une fine couverture limoneuse sur des calcaires plus ou moins fracturés.

2.2.2 Essais de perméabilité

Afin de définir la perméabilité des sols au droit du site, 7 essais Maisus ont été réalisés le 7 octobre 2021 au sein des sondages à la pelle mécanique.

Les résultats des essais sont donnés dans le tableau suivant.

N°	Horizon testé	Profondeur (m)	Capacité d'infiltration mm/h	Capacité d'infiltration m/s
Ex1bis	Calcaires blancs durs fracturés	0.45	360	1.00 .10 ⁻⁴
Ex2bis	Calcaires blancs fracturés et altérés avec terre marron à brune intercalée	0.50	660	1.84 .10 ⁻⁴
Ex3		0.45	907	2.52 .10 ⁻⁴
Ex4	Calcaires blancs fracturés devenant très durs en fond de fouille	0.45	403	1.12 .10 ⁻⁴
Ex6		0.25	310	8.63 .10 ⁻⁵
Ex7	Calcaires blancs très durs fracturés. Refus à 0.40 m/sol.	0.40	663	1.84 .10 ⁻⁴

La perméabilité (K) d'un sol est définie par la vitesse d'infiltration de l'eau. Dans le cas d'infiltration d'eaux pluviales, nous avons pris comme référence les ordres de grandeur de la conductivité hydraulique (K) dans différents sols extraits de l'ouvrage « Physique du sol », A. Musy et Soutter, 1991.



Les sols rencontrés ont une perméabilité moyenne de 1.10⁻⁴ m/s. La perméabilité peut être considérée comme bonne. Les valeurs de perméabilité sont cohérentes et homogènes sur l'ensemble du site.

3 MODELE DE GESTION DES EAUX PRELIMINAIRE

3.1 Délimitation du projet

A ce stade du projet, l'emprise du projet correspond aux zones en friche.

3.2 Caractéristiques du projet de parc photovoltaïque

Le projet de parc photovoltaïque porté par URBASOLAR prévoit sur l'ensemble du périmètre étudié :

- Des modules photovoltaïques alignés est-ouest et orientés plein sud,
- 3 postes de transformation,
- 1 poste de livraison,
- Des pistes internes lourdes.

Les surfaces imperméabilisées se limitent aux postes de transformation et de livraison et aux pistes. Ces pistes sont nécessaires afin d'assurer l'entretien des modules et l'intervention des services du SDIS. En règle générale, ces pistes ne sont pas réalisées en matériaux imperméables (enrobé). Pour le projet présenté, les pistes lourdes seront en graves concassées perméables.

Le site sera clôturé.

Le plan du projet est donné page suivante.

3.3.2 Données statistiques météorologiques

Les données statistiques de précipitations retenues pour les calculs concernant ce site sont celles de la station Météo France de Châteaudun (28), distante de 10,7 km à l'ouest du site d'étude (altitude 126 m).

3.3.3 Coefficients de ruissellement actuel

Les coefficients de ruissellement ont été déterminés selon l'approche à seuil (Astier et al. 1993) qui prend en compte un seuil de rétention au début des pluies (saturation initiale du sol avant le début des ruissellements). L'estimation du coefficient de ruissellement selon cette méthode tient compte de la pente, du couvert végétal et de la nature des terrains. Lorsque la formule indique une absence de ruissellement (valeur négative), un coefficient arbitraire de 0,001 est retenu.

Les notes de calcul de l'état actuel sont présentées en annexe 1.

Les coefficients de ruissellement évalués sont donnés dans le tableau suivant.

	Surface (m ²)	Pente moyenne%	Longueur de cheminement maxi (m)	Nature des sols	Couvert végétal principal	Coefficient de ruissellement estimé selon pluie de retour *			
						10 ans	20 ans	50 100 ans	
BVA	53 470	1,7 %	430	Limono-calcaire	Friche	0,001	0,001	0,001	0,007
BVB	42 590	1,6%	370	Limono-calcaire	Friche	0,001	0,001	0,001	0,007
BVC	36 500	2,5%	230	Limono-calcaire	Friche	0,001	0,001	0,012	0,064

* Coefficient de ruissellement déterminé selon l'approche à seuil (Astier et al. 1993) en tenant compte de la couverture végétale et des résultats de la perméabilité des terrains mesurée sur site.

3.3.4 Volumes d'eau de ruissellement actuels

Les données statistiques de précipitations à la station de Châteaudun (Coefficients de Montana - Données Météo France) permettent d'évaluer les volumes ruisselés pour des pluies exceptionnelles.

Le tableau page suivante présente les volumes qui tombent et ruissellent sur chaque bassin versant du site actuel pour différents épisodes pluvieux exceptionnels.

Les coefficients de ruissellement ont été déterminés selon l'approche à seuil (Astier et al. 1993), qui prend en compte la nature du terrain, sa pente et sa couverture végétale, et tient compte de la saturation progressive des terrains lorsque l'épisode pluvieux dure de plus en plus longtemps.

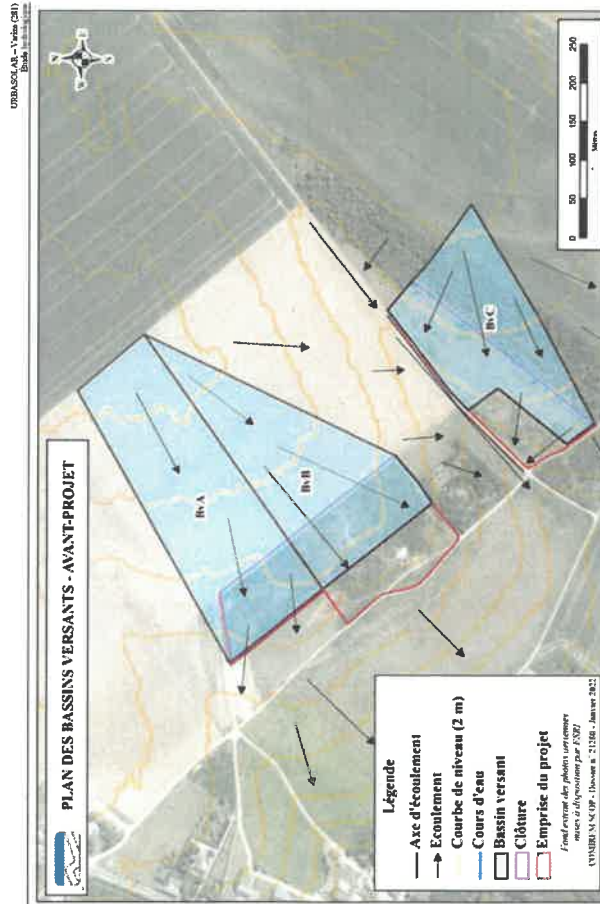


Figure 15 : Plan des bassins versants avant-projet

Varize - QUANTITES TOMBÉES OU RUISSELES POUR UNE PLUIE DE 24 H (m³)		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
BV A	Pluies tombées	2 527	2 866	3 178	3 331	3 530	3 777
	Ruissellements	3	3	3	3	4	27
BV B	Pluies tombées	2 042	2 283	2 531	2 653	2 812	3 008
	Ruissellements	2	2	3	3	3	22
BV C	Pluies tombées	1 725	1 957	2 169	2 274	2 410	2 578
	Ruissellements	2	2	2	2	30	165

Ces calculs montrent que pour les épisodes pluvieux exceptionnels, les volumes des ruissellements arrivant dans les exutoires du site sont négligeables par rapport aux volumes tombés. Les résultats sont cohérents avec l'absence de trace de ruissellement et de fossé.

3.3.5 Débits de crue actuels

Les débits de crue ont été calculés par la "méthode rationnelle", adaptée aux bassins versants ruraux. Ils sont présentés sur le tableau (voir notes de calculs en annexe 2).

Ces calculs donnent une évaluation du débit maximum qui peut arriver au point aval des bassins versants décrits ci-dessus, pour une pluie exceptionnelle. Les calculs ont été faits pour des pluies de retour 10 ans, 20 ans, 30 ans, 50 ans et 100 ans.

Les calculs sont basés sur les coefficients de Montana fournis par Météo France (Station de Châteaudun).

Bassin Versant	Surface (ha)	Débits de crue des bassins versants du site pour des pluies journalières de retour 10 ans, 20 ans, 30 ans, 50 ans et 100 ans																
		10 ANS			20 ANS			30 ANS			50 ANS			100 ANS				
		Q (mm/h)	Cr (mm/h)	I (mm/h)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	I (mm/h)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	I (mm/h)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	I (mm/h)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	I (mm/h)		
BVA	5,347	12,00	0,001	1,5	12,00	0,001	2,0	12,00	0,001	2,3	12,00	0,001	2,9	12,00	0,007	3,8	0,024	
BVB	4,259	10,00	0,001	1,5	10,00	0,001	2,0	10,00	0,001	2,3	10,00	0,001	2,9	10,00	0,007	3,8	0,019	
BVC	3,660	7,50	0,001	2,1	7,50	0,001	2,9	7,50	0,001	3,4	7,50	0,012	4,3	0,032	7,30	0,064	5,8	0,227

Ces calculs montrent que les débits de crue parvenant aux exutoires de chaque bassin versant du site sont limités.

3.4 Scénario de gestion des eaux pluviales

3.4.1 Contraintes

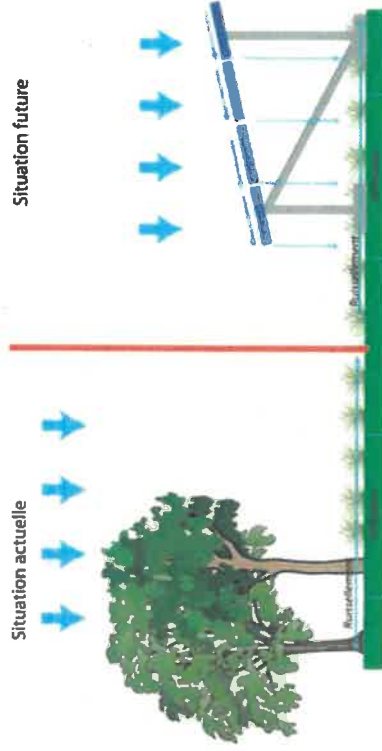
3.4.1.1 Ruissellements sous les champs photovoltaïques

Dans le cas du projet, la topographie du site ne sera pas modifiée afin d'accueillir la centrale photovoltaïque.

Seule l'occupation du sol sera modifiée, les surfaces partiellement boisées seront aménagées en centrales photovoltaïques associées à une prairie.

Bien que les panneaux photovoltaïques concentrent les écoulements, leurs mises en place ne modifient pas le fonctionnement hydrologique global du site. Toutefois, le projet doit prendre en compte les modifications du coefficient de ruissellement et des volumes.

Les modules atténuent le pouvoir érosif des fortes pluies, mais l'égouttage de chaque panneau peut générer une érosion locale. Afin de limiter le risque d'érosion des sols, un espace libre d'au moins 2 cm autour de chaque module photovoltaïque sera mis en place, ce qui évite un égouttage en lignes continues.



La présence d'une végétation herbacée est un moyen efficace de limitation de l'impact de ces égouttements.

3.4.1.2 Ruissellements liés aux surfaces imperméabilisées

Les surfaces imperméabilisées sur ce type de projet restent très limitées (postes de transformation et de livraison) et n'entraînent par conséquent pas de modification significative des écoulements.

Des pistes internes sont nécessaires pour les opérations d'entretien, celles-ci ceintureront le site. Elles ne seront pas réalisées en matériaux types enrobés mais en graves concassées et permettront l'infiltration.

Ainsi, on n'attend pas d'impact significatif au niveau des écoulements par rapport à la situation actuelle.

3.4.1.3 Contraintes du site et du projet

La principale contrainte sur le projet est que il est situé dans une zone de répartition des eaux. L'alimentation de la nappe par infiltration devra être préservée et ne pas entraîner un risque de pollution.

3.4.1.4 Sensibilité environnementale

Le site est localisé dans une zone d'intérêt écologique avérée de type Natura 2000 - ZPS.

3.4.2 Bassins versants futurs

Seul l'assolement du site changera à la mise en place des panneaux photovoltaïques. Les zones boisées seront remplacées par des zones en prairie. Cette modification entraîne une évolution du coefficient de ruissellement et des écoulements.

En l'absence de modification de la topographie, les limites des bassins versants restent les mêmes.

3.4.3 Coefficients de ruissellement futurs

Les coefficients de ruissellement ont été déterminés selon l'approche à seuil (Astier et al. 1993) qui prend en compte un seuil de rétention au début des pluies (saturation initiale du sol avant le début des ruissellements). L'estimation du coefficient de ruissellement selon cette méthode tient compte de la pente, du couvert végétal et de la nature des terrains. Lorsque la formule indique une absence de ruissellement (valeur négative), un coefficient arbitraire de 0,001 est retenu.

Les notes de calcul de l'état futur sont présentées en annexe 2.

Les coefficients de ruissellement évalués sont donnés dans le tableau suivant.

	Surface (m ²)	Pente moyenne%	Longueur de cheminement maxi (m)	Nature des sols	Couvert végétal principal	Coefficient de ruissellement estimé selon pluie de retour *		
						10 ans	20 ans	100 ans
BVA	53 470	1,7 %	430	Limono-calcaire	Prairie	0,001	0,001	0,012
BVB	42 590	1,6%	370	Limono-calcaire	Prairie	0,001	0,001	0,012
BVC	36 500	2,5%	230	Limono-calcaire	Prairie	0,001	0,001	0,012

* Coefficient de ruissellement déterminé selon l'approche à seuil (Astier et al. 1993) en tenant compte de la couverture végétale prévisionnelle et des résultats de la perméabilité des terrains mesurée sur site.

3.4.4 Volumes d'eau ruisselée futurs

Les données statistiques de précipitations à la station de Châteaudun (Coefficients de Montana - Données Météo France) permettent d'évaluer les volumes ruisselés pour des pluies exceptionnelles.

Le tableau page suivante présente les volumes qui tombent et ruissellent sur chaque bassin versant du site actuel pour différents épisodes pluvieux exceptionnels.

Les coefficients de ruissellement ont été déterminés selon l'approche à seuil (Astier et al. 1993), qui prend en compte la nature du terrain, sa pente et sa couverture végétale, et tient compte de la saturation progressive des terrains lorsque l'épisode pluvieux dure de plus en plus longtemps.

Varize - QUANTITES TOMBÉES OU RUISSÉES POUR UNE PLUIE DE 24 H (m3)		Fréquence de retour			5 ans			10 ans			20 ans			30 ans			50 ans			100 ans		
BV A	Pluies tombées	2 527	2 866	3 178	3 331	3 530	3 777	3 331	3 530	3 777	3 331	3 530	3 777	3 331	3 530	3 777	3 331	3 530	3 777	3 331	3 530	3 777
	Ruissellements	3	3	3	3	44	241	3	3	44	3	3	44	3	3	44	3	3	44	3	3	44
BV B	Pluies tombées	2 012	2 283	2 531	2 653	2 812	3 008	2 283	2 531	2 812	2 653	2 812	3 008	2 283	2 531	2 812	2 653	2 812	3 008	2 653	2 812	3 008
	Ruissellements	2	2	3	3	35	192	2	2	35	3	3	35	2	2	35	3	3	35	2	2	35
BV C	Pluies tombées	1 725	1 957	2 169	2 274	2 410	2 578	1 957	2 169	2 410	2 274	2 410	2 578	1 957	2 169	2 410	2 274	2 410	2 578	1 957	2 169	2 410
	Ruissellements	2	2	2	2	30	165	2	2	30	2	2	30	2	2	30	2	2	30	2	2	30

Ces calculs montrent que pour les épisodes pluvieux exceptionnels, les volumes des ruissellements arrivant dans les exutoires du site seront plus forts qu'à l'état actuel, mais uniquement pour les périodes de pluies d'occurrences 50 ans et 100 ans. Notons que les volumes restent négligeables par rapport aux volumes de pluies tombées.

3.4.5 Débits de crue futurs

Les débits de crue ont été calculés par la "méthode rationnelle", adaptée aux bassins versants ruraux. Ils sont présentés sur le tableau page suivante (voir notes de calculs en annexe 2).

Ces calculs donnent une évaluation du débit maximum qui peut arriver au point aval des bassins versants décrits ci-dessus, pour une pluie exceptionnelle. Les calculs ont été faits pour des pluies de retour 10 ans, 20 ans, 30 ans, 50 ans et 100 ans.

Les calculs sont basés sur les coefficients de Montana fournis par Météo France (Station de Châteaudun).

Pluie de retour	Débits de crue des bassins versants du site pour des pluies journalières										
	10 ANS		20 ANS		30 ANS		50 ANS		100 ANS		
Bassins Versants (ha)	R (mm)	Cr (mm/h)	Q (mm/min)	Cr (mm)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	Q (mm/h)	Cr (mm/h)	
BVA	5,350	12,00 0,001	1,5	12,00 0,001	2,0	12,00 0,001	2,3	12,00 0,002	2,9	12,00 0,004	3,8
BVB	4,250	12,00 0,001	1,5	12,00 0,001	2,0	12,00 0,001	2,3	12,00 0,012	2,9	12,00 0,004	3,8
BVC	3,650	7,50 0,001	2,1	7,50 0,001	2,9	7,50 0,001	3,4	7,50 0,012	4,3	7,50 0,004	5,8

Ces calculs montrent que les débits de crue parvenant aux exutoires de chaque bassin versant du site resteront faibles, mais en légère hausse par rapport à l'état initial pour les pluies d'occurrence 50 ans et 100 ans.

3.4.6 Préconisation pour l'état futur

Au regard des contraintes et de variation du coefficient de ruissellement, il est préconisé favoriser l'infiltration sur le site et de protéger les pistes des ruissellements du bassin versant amont.

3.4.7 Propositions

3.4.7.1 Fonctionnement actuel

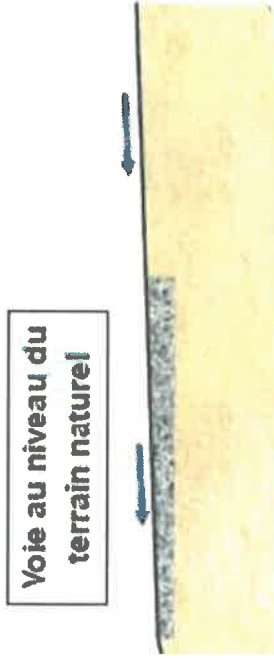
Actuellement le site peut être divisé en 3 bassins versants.

Au regard des données de la perméabilité bonne, et de la pente faible, le phénomène d'infiltration est prédominant sur les terrains. Les eaux infiltrées participent à la réalimentation de la nappe de la Beauce.

3.4.7.2 Principe de gestion des eaux de ruissellement

Au regard des éléments présentés précédemment et afin de limiter les risques d'écoulements en direction des parcelles voisines et limiter l'impact sur les milieux aquatiques avoisinants, il est proposé de mettre en place les dispositifs suivants :

- Ensemble des bassins versants
 - Enherbement des surfaces mises à nues au cours des travaux d'aménagement.
 - Réalisation des pistes au niveau du terrain naturel



- Création de noues de faible profondeur (50 cm) et environ 1 m de largeur pour protéger les pistes de l'érosion du aux ruissellement du bassin versant amont. Elles devront être étagées avec un fond plat pour favoriser l'infiltration. La terre végétale de surface sera conservée et remise en place au fond de la noue sur le calcaire fracturé afin de filtrer les eaux.



Schéma de principe de noues étagées

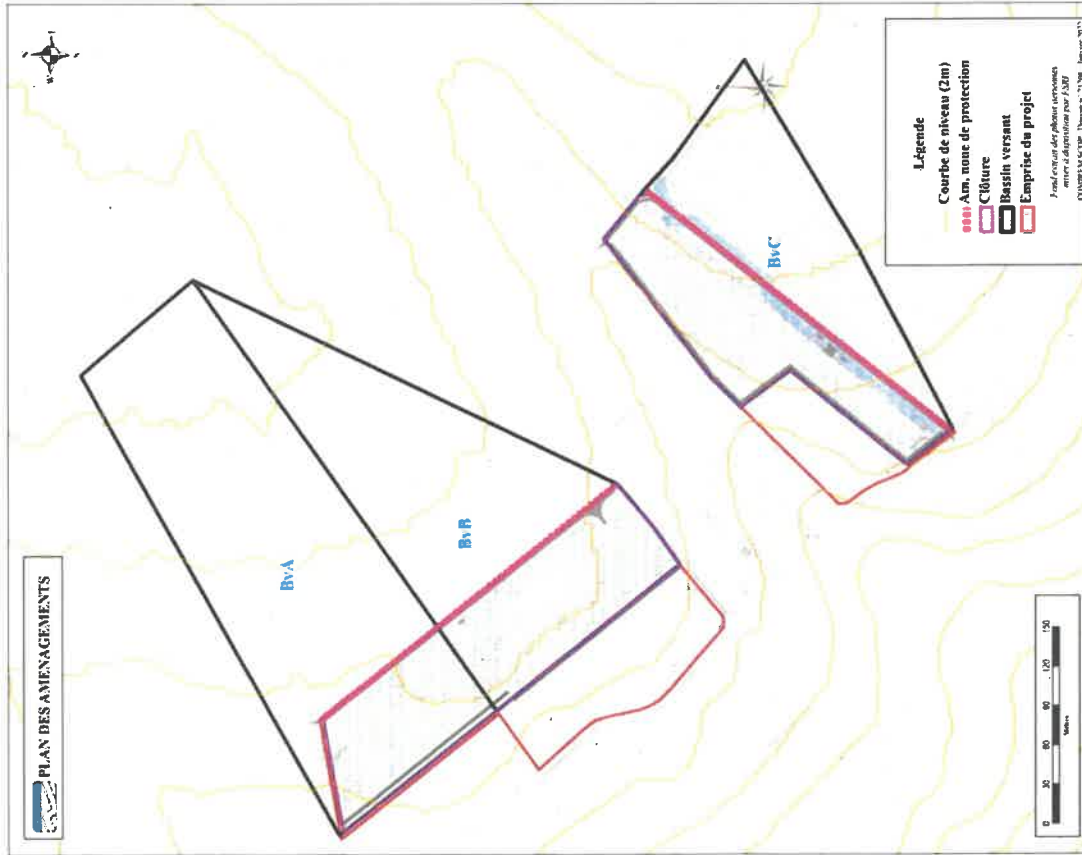


Figure 16 : Schéma de principe des ouvrages proposés pour la gestion des eaux pluviales

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Calculs hydrauliques - Avant-projet

Annexe 2 : Calculs hydrauliques - Après projet

Annexe 1 Calculs hydrauliques Avant-projet

Varize - PRÉCIPITATIONS ET COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT

STATISTIQUES DE PRÉCIPITATIONS A		Châteaudun (28)										
Durée de retour (ans)	a	b	H(1) (mm/10 mm)		H(2) (mm/15 mm)		H(3) (mm/20 mm)		H(4) (mm/25 mm)		H(5) (mm/30 mm)	
			H(1)	H(2)	H(3)	H(4)	H(5)	H(6)	H(7)	H(8)	H(9)	H(10)
5			10,9	13,5	15,8	18,2	21,7	25,8	30,9	36,9	43,5	50,7
10			13,3	16,5	19,3	22,3	26,3	31,0	36,5	42,7	49,5	56,7
20			15,7	19,6	23,0	26,5	31,1	36,6	42,9	49,4	56,9	64,1
30			17,2	21,6	25,3	29,0	34,0	39,5	45,4	51,4	57,6	64,1
50			19,1	24,0	28,2	32,4	38,0	44,1	50,6	57,4	64,3	71,5
100			21,8	27,5	32,4	37,1	43,4	50,2	57,3	64,3	71,6	79,4

PLUIE DE RETOUR (h) H(h) en mm et b coefficients de montana pour la période de retour et à coefficients de Montana à Châteaudun (28) a et b coefficients de montana pour la période de retour a et b coefficients de Montana pour des pluies de durée : 6 à 30 min, 15 min à 6 h, 6 h à 24 h et 24 h à 48h

Covet	Morphologie	Pente (%)	Nécessaire	
			Sabot	Umoneur
Bolsé	Plat	0-5	90	65
	Onclé	5-10	75	35
	Pertu	10-30	60	45
Prallé	Plat	0-5	65	50
	Onclé	5-10	50	30
	Pertu	10-30	40	25
Culzre	Plat	0-5	65	35
	Onclé	5-10	50	25
	Pertu	10-30	35	10

Seuil de ruissellement Po en mm (acier 1993)

DETERMINATION DES COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT C

$C = 0,8 \cdot (P - P_0) / P(T)$

C = coefficient de ruissellement

P₀ = seuil de ruissellement initial en mm

P(T) = pluie journalière en mm pour une occurrence donnée T

Seuil Po sélectionné pour la durée (mm) :			
BV A	BV B	BV C	
70	70	65	

COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT DETERMINES PAR APPROCHE A SEUIL (acier 1993)

Occurrence	Pluie journalière (mm)	BV A C (%)	Pluie journalière (mm)	BV B C (%)	Pluie journalière (mm)	BV C C (%)
5 ans	47,3	0,001	47,3	0,001	47,3	0,001
10 ans	53,5	0,001	53,5	0,001	53,5	0,001
20 ans	59,4	0,001	59,4	0,001	59,4	0,001
30 ans	62,3	0,001	62,3	0,001	62,3	0,001
50 ans	66,0	0,001	66,0	0,001	66,0	0,001
100 ans	70,6	0,007	70,6	0,007	70,6	0,004

URBASOLAR Varize BV A	HAUTEUR DE PLUIE en mm (données MétéoFrance - Station de Châteaudun (28))											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	13,5	18,2	21,7	25,8	32,9	38,4	47,3	52,7	60,3			
10 ans	16,5	22,3	26,3	31,0	38,9	45,7	53,6	59,5	67,5			
20 ans	19,6	26,5	31,1	36,6	45,4	52,0	59,4	66,0	74,1			
30 ans	21,6	29,0	34,0	39,9	49,3	55,4	62,3	68,6	77,8			
50 ans	24,0	32,4	38,0	44,5	54,6	60,0	66,0	73,5	81,7			
100 ans	27,5	37,1	43,4	50,8	62,3	66,3	70,6	79,4	87,5			

URBASOLAR Varize BV A	VOLUME D'EAU TOMBE SUR LE BASSIN VERSANT (m3)											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	723	974	1 169	1 380	1 760	2 108	2 527	2 817	3 227			
10 ans	885	1 190	1 405	1 660	2 081	2 442	2 866	3 183	3 609			
20 ans	1 049	1 415	1 665	1 968	2 429	2 778	3 178	3 527	3 963			
30 ans	1 153	1 548	1 818	2 134	2 635	2 963	3 331	3 719	4 158			
50 ans	1 284	1 734	2 031	2 378	2 920	3 210	3 530	3 933	4 370			
100 ans	1 470	1 986	2 323	2 717	3 329	3 546	3 777	4 245	4 678			

URBASOLAR Varize BV A	VOLUME D'EAU RUISSELE (m3)											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	0,7	1,0	1,2	1,4	1,8	2,1	2,5	2,8	3,2			
10 ans	0,9	1,2	1,4	1,7	2,1	2,4	2,9	3,2	3,6			
20 ans	1	1	2	2	2	3	3	4	4			
30 ans	1	1	2	2	3	3	3	4	4			
50 ans	1	2	2	2	3	3	3	4	4			
100 ans	1,1	1,4	1,7	2,0	2,4	2,6	2,7	3,1	3,4			

URBASOLAR Varize BV B	HAUTEUR DE PLUIE en mm (données MétéoFrance - Station de Châteaudun (28))											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	13,5	18,2	21,7	25,8	32,9	39,4	47,3	52,7	60,3			
10 ans	16,5	22,3	26,3	31,0	38,9	45,7	53,6	59,5	67,5			
20 ans	19,6	26,5	31,1	36,6	45,4	52,0	59,4	66,0	74,1			
30 ans	21,6	29,0	34,0	39,9	49,3	55,4	62,3	68,6	77,8			
50 ans	24,0	32,4	38,0	44,5	54,6	60,0	66,0	73,5	81,7			
100 ans	27,5	37,1	43,4	50,8	62,3	66,3	70,6	79,4	87,5			

URBASOLAR Varize BV B	VOLUME D'EAU TOMBE SUR LE BASSIN VERSANT (m3)											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	576	776	923	1 099	1 402	1 679	2 012	2 244	2 570			
10 ans	705	948	1 119	1 322	1 667	1 945	2 283	2 535	2 874			
20 ans	838	1 127	1 326	1 559	1 994	2 213	2 531	2 810	3 157			
30 ans	918	1 234	1 448	1 700	2 099	2 360	2 653	2 962	3 312			
50 ans	1 023	1 381	1 617	1 894	2 325	2 557	2 812	3 132	3 480			
100 ans	1 171	1 562	1 850	2 164	2 652	2 824	3 008	3 381	3 726			

URBASOLAR Varize BV B	VOLUME D'EAU RUISSELE (m3)											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	0,6	0,8	0,9	1,1	1,4	1,7	2,0	2,2	2,6			
10 ans	0,7	0,9	1,1	1,3	1,7	1,9	2,3	3	3			
20 ans	0,8	1	1	2	2	2	3	3	3			
30 ans	1	1	1	2	2	2	3	3	3			
50 ans	1	1	2	2	2	3	3	3	3			
100 ans	1,1	1,4	1,7	2,0	2,4	2,6	2,7	3,1	3,4			

URBASOLAR Varize BV C		HAUTEUR DE PLUIE en mm (données MétéoFrance - Station de Châteaudun (28))									
		Durée de la pluie									
Pluie de retour		15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans	13,5	18,2	21,7	25,8	32,9	39,4	47,3	52,7	60,3	60,3	
10 ans	16,5	22,3	26,3	31,0	38,9	45,7	53,6	59,5	67,5	67,5	
20 ans	19,6	26,5	31,1	36,6	45,4	52,0	59,4	66,0	74,1	74,1	
30 ans	21,6	29,0	34,0	39,9	49,3	55,4	62,3	69,6	77,8	77,8	
50 ans	24,0	32,4	38,0	44,5	54,6	60,0	66,0	73,5	81,7	81,7	
100 ans	27,5	37,1	43,4	50,8	62,3	68,3	70,6	79,4	87,5	87,5	

URBASOLAR Varize BV C		VOLUME D'EAU TOMBÉ SUR LE BASSIN VERSANT (m³)											
		Durée de la pluie											
Surface du bassin versant (m²)		15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
36 600	5 ans	494	665	791	942	1 201	1 439	1 725	1 923	2 203			
	10 ans	604	812	959	1 133	1 420	1 687	1 967	2 173	2 463			
	20 ans	716	966	1 136	1 336	1 658	1 897	2 169	2 408	2 705			
	30 ans	787	1 057	1 241	1 457	1 799	2 022	2 274	2 539	2 839			
	50 ans	878	1 183	1 366	1 623	1 993	2 192	2 410	2 684	2 983			
	100 ans	1 003	1 358	1 566	1 854	2 273	2 421	2 578	2 868	3 193			

URBASOLAR Varize BV C		VOLUME D'EAU RUISSELÉ (m³)											
		Durée de la pluie											
Pluie de retour		15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	0,001	0,5	0,7	0,8	0,9	1,2	1,4	1,7	1,9	2,2			
10 ans	0,001	0,6	0,8	1,0	1,1	1,4	1,7	2,0	2,2	2,5			
20 ans	0,001	0,7	1,0	1,1	1,3	1,7	1,9	2,2	2,4	2,7			
30 ans	0,001	0,8	1,1	1,2	1,5	1,8	2,0	2,3	3	3			
50 ans	0,012	10,9	15	17	20	25	27	30	33	37			
100 ans	0,064	64,0	86,5	101,2	118,4	145,1	164,5	184,6	195,0	203,8			

URBASOLAR Varize BV C		QUANTITÉS TOMBÉES OU RUISSELÉES POUR UNE PLUIE DE 24 H (m³)									
Fréquence de retour		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans				
BV A	Pluies tombées	2 527	2 866	3 178	3 331	3 550	3 777				
	Ruisselements	3	3	3	3	4	27				
BV B	Pluies tombées	2 012	2 283	2 531	2 653	2 812	3 008				
	Ruisselements	2	2	3	3	3	22				
BV C	Pluies tombées	1 725	1 957	2 169	2 274	2 410	2 578				
	Ruisselements	2	2	2	2	30	165				

EVALUATION DES DEBITS DE CRUE PAR LA METHODE RATIONNELLE									
Débit de crue		Q = C x I x A				Varize			
		Coef. Morlet Châteaudun (28)				Pluie journalière de retour 10 ans			
Bassins versants	Durée de retour (ans)	a	b	L (km)	Pente versants i (m/m)	A (ha)	Cr		
BV A	10	9,991	0,769	0,430	0,017	5,35	0,001		
BV B	10	9,991	0,769	0,370	0,016	4,26	0,001		
BV C	10	9,991	0,769	0,230	0,025	3,65	0,001		

Bassins versants	Pj (mm)	Po (mm)	Rm (mm)	tc Kripisch (min)	l(tc) (mm/min)	Q (l/s)
BV A	53,6	70	-13,1	12,000	1,478	-
BV B	53,6	70	-13,1	12,000	1,478	-
BV C	53,6	65	-9,1	7,500	2,122	-

Tc retenu évalué à partir des formules de Ventura, Passini et Kripisch - Tc ne peut être inférieur à 5 min.
l(tc) = a - tc E(-b)

Q en l/s
Cr coef de ruissellement
I intensité du temps de concentration en mm/h
A surface en ha
Pj : pluie journalière décennale en mm
Po : rétention initiale en mm
Rm : longueur du cheminement principal en km
l : pente moyenne des versants en m/m
tc : ruissellement en mm
Pj : pluie journalière décennale en mm
Po : rétention initiale en mm

EVALUATION DES DEBITS DE CRUE PAR LA METHODE RATIONNELLE									
Débit de crue $Q = C \times I \times A$				Varize					
				Coef. Montane Chikaujun (28)					
Bassins versants		Durée de retour (ans)	a	b	L (km)	Perte versants I (mm)	A (ha)	Cr	50 ans
BV A		50	24,378	0,863	0,430	0,017	5,347	0,001	
BV B		50	24,378	0,863	0,370	0,016	4,259	0,001	
BV C		50	24,378	0,863	0,230	0,025	3,65	0,012	
Bassins versants									
		Pj (mm)	Po (mm)	Rm (mm)	tc Kripsich (min)	l(tc) (mm/min)			Q (l/s)
BV A		66,0	70	-3,2	12,000	2,855			-
BV B		66,0	70	-3,2	12,000	2,855			-
BV C		66,0	65	0,8	7,500	4,284			32,3

Tc retenu évalué à partir des formule de Ventura, Passini et Kripsich - Tc ne peut être inférieur à 5 min.
l(tc) = a . tc E(-b)
Q en l/s
Cr coef de ruissellement
I intensité du temps de concentration en mm/h
A surface en ha
tc : temps de concentration en heures

L : longueur du cheminement principal en km
I : pente moyenne des versants en mm/h
Rm : ruissellement en mm
Pj : pluie journalière décennale en mm
Po : rétention initiale en mm

EVALUATION DES DEBITS DE CRUE PAR LA METHODE RATIONNELLE									
Débit de crue $Q = C \times I \times A$				Varize					
				Coef. Montane Chikaujun (28)					
Bassins versants		Durée de retour (ans)	a	b	L (km)	Perte versants I (mm)	A (ha)	Cr	100 ans
BV A		100	36,443	0,909	0,430	0,017	5,347	0,007	
BV B		100	36,443	0,909	0,370	0,016	4,259	0,007	
BV C		100	36,443	0,909	0,230	0,025	3,65	0,064	
Bassins versants									
		Pj (mm)	Po (mm)	Rm (mm)	tc Kripsich (min)	l(tc) (mm/min)			Q (l/s)
BV A		70,6	70	0,5	12,000	3,807			24,4
BV B		70,6	70	0,5	12,000	3,807			19,5
BV C		70,6	65	4,5	7,500	5,837			226,6

Tc retenu évalué à partir des formule de Ventura, Passini et Kripsich - Tc ne peut être inférieur à 5 min.
l(tc) = a . tc E(-b)
Q en l/s
Cr coef de ruissellement
I intensité du temps de concentration en mm/h
A surface en ha
tc : temps de concentration en heures

L : longueur du cheminement principal en km
I : pente moyenne des versants en mm/h
Rm : ruissellement en mm
Pj : pluie journalière décennale en mm
Po : rétention initiale en mm

Débits de crue des bassins versants du site pour des pluies journalières de retour 10 ans, 20 ans, 30 ans, 50 ans et 100 ans												
Pluie de retour		10 ANS		20 ANS		30 ANS		50 ANS		100 ANS		
Bassins Versants	Surface (ha)	tc (min)	Cr	tc (min)	Cr	tc (min)	Cr	tc (min)	Cr	tc (min)	Cr	
BVA	5,347	12,00	0,001	2,0	12,00	0,001	2,3	12,00	0,001	2,9	12,00	0,007
BVB	4,259	12,00	0,001	1,9	12,00	0,001	2,3	12,00	0,001	2,9	12,00	0,007
BVC	3,650	7,50	0,001	2,1	7,50	0,001	3,4	7,50	0,002	4,3	7,50	0,064

Annexe 2 Calculs hydrauliques Après-projet

Varize - PRÉCIPITATIONS ET COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT

STATISTIQUES DE PRÉCIPITATIONS A		Châteaudun (28)										
Durée de retour (ans)	a	b	N1 (mm/10mm)		N2 (mm/15mm)		N3 (mm/20mm)		N4 (mm/25mm)		N5 (mm/30mm)	
			NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI
5			10,9	13,5	15,8	18,2	21,7	25,8	32,3	39,4	47,3	52,7
10			13,3	16,5	19,3	22,3	26,3	31,0	36,9	42,7	53,6	59,5
20			15,7	19,4	23,0	26,5	31,1	36,5	42,0	48,4	59,4	66,0
30			17,2	21,5	25,3	29,0	34,0	39,5	45,4	52,4	62,3	69,6
50			19,1	24,0	28,2	32,4	38,0	44,5	51,6	60,0	69,0	77,8
100			23,8	27,5	32,4	37,1	43,4	50,8	59,3	68,3	79,4	87,5

Pluie de retour (P) N1) a et b (1-3) N) en mm et b coefficients de montage pour la période de retour et les coefficients de Montana à Châteaudun (28) ajustés pour des plaies de durée : 6 à 30 mm, 15 mm à 6 h, 6 h à 24 h et 24 h à 48h

Seuils de ruissellement P₀ en mm (Astier 1993)

Couvert	Morphologie	Pente (‰)	Nature du sol	
			Siliceux	Argileux compact
Boisé	Plat	0-5	90	85
	Ondulé	5-10	75	35
	Pentu	10-30	60	45
Prairie	Plat	0-5	85	60
	Ondulé	5-10	80	50
	Pentu	10-30	70	40
Cultures	Plat	0-5	65	35
	Ondulé	5-10	50	25
	Pentu	10-30	35	10

DETERMINATION DES COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT C_r

$C_r = 0,4 \cdot (1 - P_e / P) \cdot (D)$
 C_r coefficient de ruissellement
 P_e No annual de rétention initial en mm
 $P(D)$ pluie journalière en mm pour une occurrence donnée T

Seuils P ₀ affectés pour la pluie (mm) :		
BV A	BV B	BV C
68	65	65

COEFFICIENTS DE RUISSELLEMENT DETERMINES PAR APPROCHE A SEUIL (Astier 1993)

Occurrence	Ruiss journalière (mm)	BV A C _r (%)	Ruiss journalière (mm)	BV B C _r (%)	Ruiss journalière (mm)	BV C C _r (%)
5 ans	47,3	0,001	47,3	0,001	47,3	0,001
10 ans	53,6	0,001	53,6	0,001	53,6	0,001
20 ans	59,4	0,001	59,4	0,001	59,4	0,001
30 ans	62,3	0,001	62,3	0,001	62,3	0,001
50 ans	66,0	0,002	66,0	0,002	66,0	0,002
100 ans	70,5	0,004	70,5	0,004	70,5	0,004

URBASOLAR Varize BV A		HAUTEUR DE PLUIE en mm (données MétéoFrance - Station de Châteaudun (28))									
		Durée de la pluie									
Pluie de retour		16 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans		13,5	18,2	21,7	25,8	32,9	39,4	47,3	52,7	60,3	
10 ans		16,5	22,3	26,3	31,0	38,9	45,7	53,6	59,5	67,5	
20 ans		19,6	26,5	31,1	36,6	45,4	52,0	59,4	66,0	74,1	
30 ans		21,6	29,0	34,0	39,9	49,3	55,4	62,3	68,6	77,8	
50 ans		24,0	32,4	38,0	44,5	54,6	60,0	66,0	73,5	81,7	
100 ans		27,5	37,1	43,4	50,8	62,3	66,3	70,6	79,4	87,5	

URBASOLAR Varize BV A		VOLUME D'EAU TOMBE SUR LE BASSIN VERSANT (m ³)									
		Durée de la pluie									
Surface du bassin versant (m ²)		16 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans	53 470	723	974	1 159	1 380	1 760	2 108	2 527	2 817	3 227	
10 ans		885	1 190	1 405	1 660	2 081	2 442	2 866	3 183	3 609	
20 ans		1 049	1 415	1 665	1 958	2 429	2 778	3 178	3 527	3 963	
30 ans		1 153	1 549	1 818	2 134	2 635	2 963	3 331	3 719	4 158	
50 ans		1 264	1 734	2 031	2 378	2 920	3 210	3 530	3 933	4 370	
100 ans		1 470	1 986	2 323	2 717	3 329	3 546	3 777	4 245	4 678	

URBASOLAR Varize BV A		VOLUME D'EAU RUISSELE (m ³)									
		Durée de la pluie									
Pluie de retour		15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans	0,001	0,7	1,0	1,2	1,4	1,8	2,1	2,5	2,8	3,2	
10 ans	0,001	0,9	1,2	1,4	1,7	2,1	2,4	2,9	3,2	3,6	
20 ans	0,001	1	1	2	2	2	3	3	4	4	
30 ans	0,001	1	2	2	2	3	3	3	4	4	
50 ans	0,012	16	21	25	29	36	40	44	49	54	
100 ans	0,064	94	127	148	173	213	226	241	271	299	

URBASOLAR Varize BV B		HAUTEUR DE PLUIE en mm (données MétéoFrance - Station de Châteaudun (28))									
		Durée de la pluie									
Pluie de retour		16 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans		13,5	18,2	21,7	25,8	32,9	39,4	47,3	52,7	60,3	
10 ans		16,5	22,3	26,3	31,0	38,9	45,7	53,6	59,5	67,5	
20 ans		19,6	26,5	31,1	36,6	45,4	52,0	59,4	66,0	74,1	
30 ans		21,6	29,0	34,0	39,9	49,3	55,4	62,3	68,6	77,8	
50 ans		24,0	32,4	38,0	44,5	54,6	60,0	66,0	73,5	81,7	
100 ans		27,5	37,1	43,4	50,8	62,3	66,3	70,6	79,4	87,5	

URBASOLAR Varize BV B		VOLUME D'EAU TOMBE SUR LE BASSIN VERSANT (m ³)									
		Durée de la pluie									
Surface du bassin versant (m ²)		16 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans	42 690	576	776	923	1 099	1 402	1 679	2 012	2 244	2 570	
10 ans		705	948	1 119	1 322	1 657	1 945	2 283	2 535	2 874	
20 ans		896	1 127	1 326	1 559	1 934	2 213	2 531	2 810	3 157	
30 ans		918	1 234	1 446	1 700	2 099	2 360	2 653	2 962	3 312	
50 ans		1 023	1 381	1 617	1 894	2 326	2 557	2 812	3 132	3 480	
100 ans		1 171	1 582	1 850	2 164	2 652	2 824	3 008	3 381	3 726	

URBASOLAR Varize BV B		VOLUME D'EAU RUISSELE (m ³)									
		Durée de la pluie									
Pluie de retour		15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans	0,001	0,6	0,8	0,9	1,1	1,4	1,7	2,0	2,2	2,6	
10 ans	0,001	0,7	0,9	1,1	1,3	1,7	1,9	2,3	3	3	
20 ans	0,001	0,8	1	1	2	2	2	2	3	3	
30 ans	0,001	1	1	1	2	2	2	3	3	3	
50 ans	0,012	13	17	20	23	29	32	35	39	43	
100 ans	0,064	75	101	118	138	169	180	192	216	238	

URBASOLAR Varize BV C	HAUTEUR DE PLUIE en mm (données MétéoFrance - Station de Châteaudun (28))									
	Durée de la pluie									
Pluie de retour	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours	
5 ans	13,5	18,2	21,7	25,8	32,9	39,4	47,3	52,7	60,3	
10 ans	16,5	22,3	26,3	31,0	38,9	45,7	53,6	59,5	67,5	
20 ans	19,6	26,5	31,1	36,6	45,4	52,0	59,4	66,0	74,1	
30 ans	21,6	29,0	34,0	39,9	49,3	55,4	62,3	69,6	77,8	
50 ans	24,0	32,4	38,0	44,5	54,6	60,0	66,0	73,5	81,7	
100 ans	27,5	37,1	43,4	50,8	62,3	68,3	70,6	79,4	87,5	

URBASOLAR Varize BV C	VOLUME D'EAU TOMBE SUR LE BASSIN VERSANT (m3)											
	Durée de la pluie											
Surface du bassin versant (m2)	Durée de la pluie											
	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
36 600	494	665	791	942	1 201	1 439	1 725	1 923	2 203			
5 ans	604	812	969	1 133	1 420	1 667	1 957	2 173	2 463			
10 ans	716	966	1 136	1 336	1 658	1 897	2 169	2 408	2 705			
20 ans	787	1 057	1 241	1 457	1 799	2 022	2 274	2 539	2 839			
30 ans	876	1 183	1 388	1 623	1 993	2 192	2 410	2 684	2 983			
50 ans	1 003	1 356	1 586	1 854	2 273	2 421	2 578	2 888	3 193			

URBASOLAR Varize BV C	VOLUME D'EAU RUISSÉE (m3)											
	Durée de la pluie											
Pluie de retour	Durée de la pluie											
	15 mm	30 mm	1 H	2 H	6 H	12 H	24 H	2 jours	4 jours			
5 ans	0,5	0,7	0,8	0,9	1,2	1,4	1,7	1,9	2,2			
10 ans	0,6	0,8	1,0	1,1	1,4	1,7	2,0	2,2	2,5			
20 ans	0,7	1,0	1,1	1,3	1,7	1,9	2,2	2,4	2,7			
30 ans	0,8	1,1	1,2	1,5	1,8	2,0	2,3	2,3	3			
50 ans	0,012	10,9	15	17	20	25	27	30	33			
100 ans	0,064	64,0	86,5	101,2	118,4	145,1	164,5	184,6	203,8			

URBASOLAR - QUANTITES TOMBEES OU RUISSÉES POUR UNE PLUIE DE 24 H (m3)											
Varize - QUANTITES TOMBEES OU RUISSÉES POUR UNE PLUIE DE 24 H (m3)											
Fréquence de retour											
	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans					
BV A	Pluies tombées	2 527	2 866	3 178	3 331	3 530	3 777				
	Ruissellements	3	3	3	3	44	241				
BV B	Pluies tombées	2 012	2 283	2 531	2 653	2 812	3 008				
	Ruissellements	2	2	3	3	35	192				
BV C	Pluies tombées	1 725	1 957	2 169	2 274	2 410	2 578				
	Ruissellements	2	2	2	2	30	165				

URBASOLAR - EVALUATION DES DEBITS DE CRUE PAR LA METHODE RATIONNELLE											
Débit de crue $Q = C \times I \times A$											
Bassins versants	Durée de retour (ans)	Coeff. Métrien Châteaudun (28)			L (km)	Pente versants I (mm)	tc Kirpisch (min)	Rm (mm)	Po (mm)	Pj (mm)	Q (l/s)
		a	b	c							
BV A	10	9,991	0,769	0,430	0,017	5,35	12,000	65	53,6	53,6	-
BV B	10	9,991	0,769	0,370	0,016	4,26	12,000	65	53,6	53,6	-
BV C	10	9,991	0,769	0,230	0,025	3,65	7,500	65	53,6	53,6	-
Bassins versants											
BV A											
BV B											
BV C											

Tc retenu évalué à partir des formules de Ventura, Passini et Kirpisch - Tc ne peut être inférieur à 5 min.
 $f(tc) = a \cdot tc^{(b-c)}$
 Q en l/s
 Cr coef de ruissellement
 I intensité du temps de concentration en mm/h
 A surface en ha
 tc : temps de concentration en heures
 L : longueur du cheminement principal en km
 I : pente moyenne des versants en mm
 Rm : ruissellement en mm
 Pj : pluie journalière décennale en mm
 Po : rétention initiale en mm

ANNEXE 2 : REPONSES DES DIFFERENTS EXPLOITANTS

20 OCT. 2021

Service national d'ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Bouguenais, le

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Société NCA ENVIRONNEMENT
Madame JAMIER Alicia

Nos réf. : N° 2021/2514
Vos réf. : Votre courriel du 08/09/2021
Affaire suivie par : Hervé KERJOANT
snia-ouest-ads-bif@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : Demande d'avis pour un projet de centrale solaire au sol – Varize (28)

Madame,

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, un dossier pour un projet d'implantation d'une centrale solaire au sol, d'une superficie et d'une hauteur non précisée, sur des terrains situés lieu-dit « Le Pressoir » sur la commune de Varize.

Je vous informe que ce projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences. Toutefois, ce dossier doit également recevoir l'aval de l'autorité militaire compétente car il se situe à proximité de la base de Châteaudun.

Ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'héliport, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, sous réserve du respect de cette condition, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet. Cet avis est établi sur la base des informations techniques et réglementaires recueillies à ce stade du projet, et ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction du permis de construire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département SNIA Ouest

Christophe FERROQUIN

Récapitulé de DT
Récapitulé de DICT
Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP116359A)

Destinataire

Récapitulé de DT
 Récapitulé de DICT
 Récapitulé de DT/DICT conjointe

NCA ENVIRONNEMENT
11, allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE DE POITOU
France

Dénomination :
Numéro / Voie :
Code postal / Commune :
Pays :

N° consultation du téléservice : 2021072111840583
Référence de l'exploitant : 2129050978-212901RD102
N° d'affaire du déclarant : ENR_VariZe_s128
Personne à contacter (déclarant) : JAMIER
Date de réception de la déclaration : 21/07/2021
Commune principale des travaux : 28140 Vartize
Adresse des travaux prévus :
Tél. : +3323238803680 Fax :

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : ENEDIS-DRCEM-CENTRE
Personne à contacter : COCU ALEXIS
Numéro / Voie : Chemin de l'allée
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 45146 ST JEAN DE LA RUELLE C
Tél. : +3323238803680 Fax :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Sensible : Prof. régi. min. : _____ Matériau réseau : _____
NB : La dalle de précision A, B ou C figure dans les plans. Date d'édition : _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage. Date retenue d'un commun accord : _____ cm
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. Prise de RDV à l'habitat du déclarant (dès le dernier contact non conclu) : _____
(Cas d'un récapitulé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemplaire prévu dans le règlementation) :
Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatisés supprimant tout risque en cas d'endommagement.
(1) : fournir l'attestation au format sur le plan joint. (2) : pour les coupes et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des classe techniques et branchements particuliers dans le matériel.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévus sont consultables sur www.reseau-et-canalisation.gouv.fr.
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'épaisseur des travaux déclarés.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1., 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible & impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : S.O.I.S. d'Eure et Loir : 0237918888

Responsable du dossier

Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom : COCU ALEXIS
Signature : _____
Date : 22/07/2021 Nombre de pages jointes, y compris les plans : 3
Tél. : _____

Travaux à proximité de lignes, canalisations et ouvrages électriques

Recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques

- Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts
 - Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si vos travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage exclusivement en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte (ex : portiques à proximité d'un réseau aérien)
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par Enedis.

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire sera réalisée pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseau-et-canalisation.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et

appelez le 01 76 61 47 01



Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

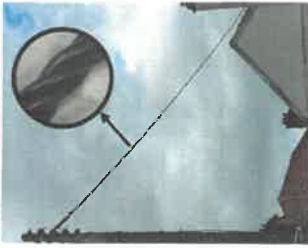


Réseaux fils isolés

Interdiction de toucher

→ Risque d'altération de l'isolant

Réseaux fils isolés aérien BT



Réseaux fils isolés façade BT

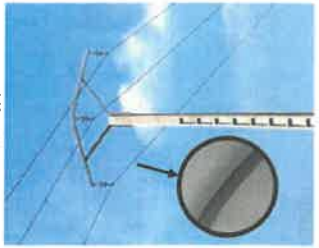


Réseaux fils nus

Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ risque d'arc électrique et d'électrocution

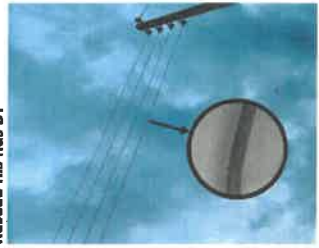
Réseaux fils nus HTA



Réseaux fils nus BT



Réseaux fils nus BT



La légende des plans d'ensemble Enedis

Postes électriques

- Poste Source
- Installation Publique
- Client HTA - Production
- Client HTA - Distribution
- DP - Client HTA - Production
- DP - Client HTA - Distribution
- Production
- Alimentation
- Transformation HTA/HTA

Appareils de coupure aériens

- ACT - Interrupteur non télécommandé
- Y - HT - Interrupteur télécommandé
- T - TACT - Interrupteur télécommandé
- I - Dipositif
- S - Economiseur
- P - Parafoudre

Jonctions et connexions

- Capuchon BT souterrain
- Capuchon BT aérien
- Remontée stère-souterrain

Emergences BT

- Coupage
- Finesse Coupage
- Séclouement
- Boite de coupure
- 3D - Boite de coupure 3 D
- 4D - Boite de coupure 4 D
- Boite coupe-circuit
- BT BT
- Coupage mobile, en exploitation
- Coupage fixe, hors exploitation

Clients BT

- Producteur BT

Les réseaux		BT hors exploitation	HTA en exploitation	HTA hors exploitation
Alène	Alène	Alène	Alène	Alène
Tronché	Tronché	Tronché	Tronché	Tronché
Southern	Southern	Southern	Southern	Southern
Galère	Galère	Galère	Galère	Galère

L'échelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/2000	1 cm	2 m
1/20000	1 cm	20 m
1/100000	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/2000) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.

Attention !
Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/2000 : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éliminer le risque d'endommagement et d'électrisation des exécutants.

Version hors DR Paris
Version : Novembre 2019
Document à destination des clients, des intervenants, des sous-traitants et des fournisseurs

Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élévation, construction, démolition)

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

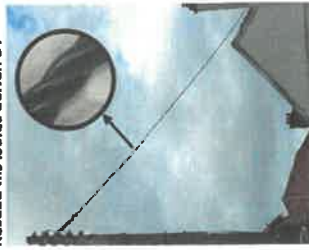


Réseaux fils isolés

Interdiction de toucher

→ Risque d'altération de l'isolant

Réseaux fils isolés aérien BT



Réseaux fils isolés façade BT

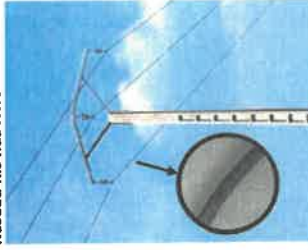


Réseaux fils nus

Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ risque d'arc électrique et d'électrocution

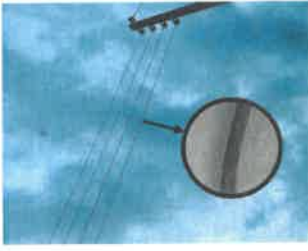
Réseaux fils nus HTA



Réseaux fils nus BT



Réseaux fils nus BT



Lire et comprendre un plan Enedis

Version hors DR Paris

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donne des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails (2000^e : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi réduire le risque d'endommagement et d'électrocution des exécutants.

Version hors DR Paris

Version : Mars 2019
Document à approuver en "hors d'œuvre" après avoir obtenu l'avis "Technique sur le hors d'œuvre"

La légende des plans d'ensemble Enedis

Postes électriques

- Poste Source
- Distribution Publique
- Client HTA
- Client HTA - Production
- DP - Client HTA
- DP - Client HTA - Production
- Production
- Transformation HTA/HTA

Appareils de coupure aériens

- FICL - Interrupteur non télécommandé
- IAT - Interrupteur télécommandé
- JACT - Interrupteur, Ouvverture en creux de station
- Disjoncteur
- Sectionneur
- Parafoudre

Jonctions et connexions

- Capotage BT souterrain
- Capotage HTA/HTA
- Branchement aéro-terrestre

Emergences BT

- Coupure
- Fuses Coupure
- Sectionnement
- Boîte de coupure
- Boîte de coupure JD
- JD
- Boîte coupure coque
- RM BT
- Capotage repus, En exploitation
- Capotage repus, Hors exploitation

Clients BT

- Producteur BT

Les réseaux		BT hors exploitation	HTA en exploitation	HTA hors exploitation
BT en exploitation	Aérien Terraillé Souterrain	Aérien Terraillé Souterrain	Aérien Terraillé Souterrain Gaires	HTA Terraillé Souterrain Gaires

L'échelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/2000 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/20000 ^e	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.

Attention !
Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

SA 100 échelle et à conseil de surveillance
Copie de 210207 002 C.F.C.S. de l'histoire 444 608 842
Qualité est certifiée ISO 9001 pour l'exploitation

Service qui délivre le document



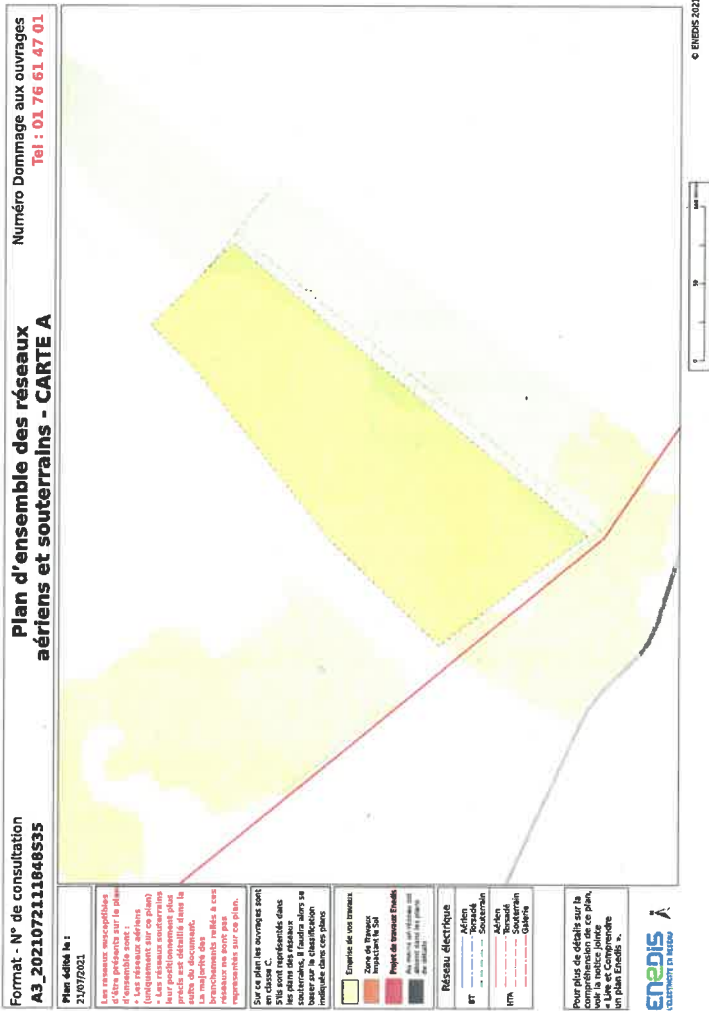
ENEDIS-DRCCN-CENTRE
DT DICT Centre Val de Loire
CS 30640 ORMES
Chemin de l'allée

45146 ST JEAN DE LA RUEILLE CEDEX
France
Tél : +33238803680 Fax : +33344625400

Vous devez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:
les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **ASSUREZ VOUS** qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

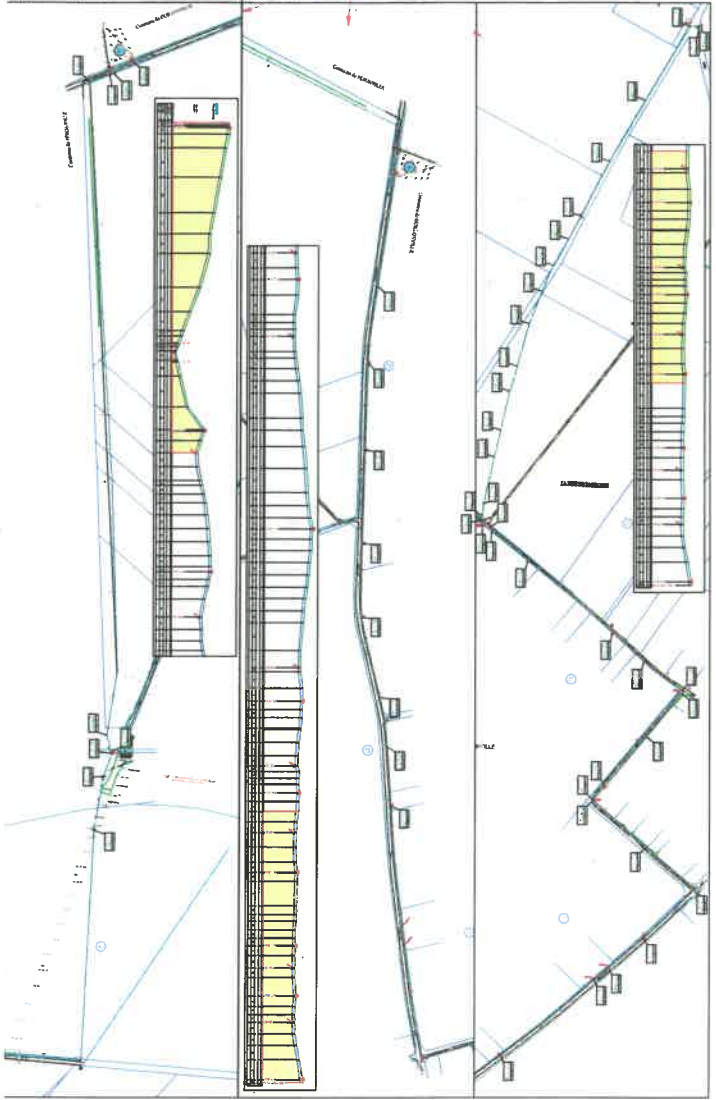
Responsable : BREUIL SANDY
Tél :
Date : 22/07/2021
Signature :



Commissariat de Sécurité des Travaux
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 11, allée Jean Monnet
 86100 NEUILLE DE POITOU
 Téléphone : 02 47 39 09 89
 Fax : 02 47 39 09 88
 Email : ddt@ddt86.fr

PLANNING DE RECOULEMENT
 Révisé le 22/07/2021
 Version 1.0

CHERITE
 CHARENTAISE
 11, allée Jean Monnet
 86100 NEUILLE DE POITOU
 Téléphone : 02 47 39 09 89
 Fax : 02 47 39 09 88
 Email : ddt@ddt86.fr



© DICT.fr

Récapitulé de DT
Récapitulé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code de travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP116359A)

Destinataire

Désignation : NCA ENVIRONNEMENT

Complément / Service : _____

Numéro / Voie : 11, allée Jean Monnet

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 86100 NEUILLE DE POITOU

Pays : France

Récapitulé de DT
 Récapitulé de DICT
 Récapitulé de DT/DICT conjointe

N° consultation du téléservice : 2,0,2,1,0,7,2,1,3,1,8,4,0,5,8,9

Référence de l'exploitant : _____

N° d'affaire du déclarant : ENR_Vaizis_S1_28

Personne à contacter (déclarant) : JAMIER

Date de réception de la déclaration : 21 / 07 / 2021

Commune principale des travaux : Vaizis

Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BOUTAIS

Personne à contacter : PELLEGRIN BENOIT

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 86134 DARDILLY CEDEX

Tel : 02 37 9 0 9 8 9

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettant pas de vous répondre, la déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/souvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance : à _____ m

Il y a au moins un réseau/souvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/souvrage.

Vouslez contacter notre représentant : _____ Tél : _____

NB : si nous avons connaissance d'une modification du réseau/souvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle(s) : _____ Date d'édition(s) : _____ Service : _____ Prof. régl. min(s) : _____ Nature(s) réseau(s) : _____

NB : La desserte par câble A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/souvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conduit) : _____ / _____ / _____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récapitulé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) si :

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit proches d'ouvrages existants et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit moins de 30 mètres de dispositifs autorégénératifs situés en cas d'endorégime (1)

(1) Recueil et présentation des données sur le site : _____

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.mmrp-et-collaboration.gov.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 3 7 9 0 1 9 4 1

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement de chantier, prévenez le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112)

Résponsabilité du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tel : _____

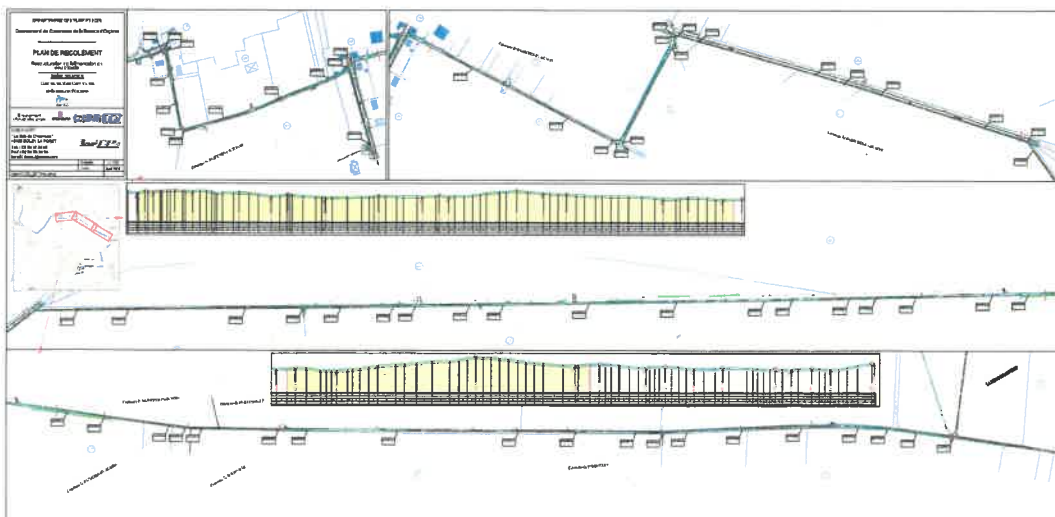
Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : PELLERIN BENOIT

Signature :

Date : 22 / 07 / 2021. Nombre de pages jointes, y compris les plans : 8

Le sur et 19-17 de 6 janvier 1978 modifiée relative à l'urbanisme, aux lotissements et aux permis de construire, dans un projet d'acte de notification des copies après des procédures administratives de formalités.



Récapissé de DT Récapissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N° 1443/2012

<p><input checked="" type="checkbox"/> Récapissé de DT <input type="checkbox"/> Récapissé de DICT <input type="checkbox"/> Récapissé de DT/DICT conjointe</p>		<p>DESTINATAIRE</p> <p>Dénomination : NOUVEAUBENNET</p> <p>Complément / Services : JAMER</p> <p>Numéro / Voie : 11, allée Jean Bonnet</p> <p>Lieu-dit / BP : NEUILLE DE PORTOU</p> <p>Code Postal / Commune : 86.17.0</p> <p>Pays :</p>
<p>N° consultation du téléservice : 2021072111840983</p> <p>Référence de l'exploitant : EBEE FIBRE OPTIQUE</p> <p>N° d'office du déclarant : ENE_Vaitza_SU_2A</p> <p>Personne à contacter (déclarant) :</p> <p>Date de réception de la déclaration : 23 / 07 / 2021</p> <p>Commune principale des travaux : VITTE</p> <p>Adresse des travaux prévus :</p>		<p>Coordonnées de l'exploitant :</p> <p>Raison sociale : SA</p> <p>Personne à contacter : BEN ABDULLAH AL MAROUA</p> <p>Numéro / Voie : 41 rue de la République</p> <p>Lieu-dit / BP :</p> <p>Code Postal / Commune : 17.5.0.0.8</p> <p>Tél. : 01.7.35.9.4.2.3 Fax : _____</p>
<p>Eléments généraux de réponse</p> <p><input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :</p> <p><input type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : T1 (voir liste des catégories au verso)</p>		
<p>Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages</p> <p>Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :</p> <p><input type="checkbox"/> réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.</p> <p><input type="checkbox"/> Veuillez contacter notre représentant :</p> <p>NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.</p> <p>Tél. : _____</p>		
<p>Emplacement de nos réseaux / ouvrages</p> <p>Plans joints : <input checked="" type="checkbox"/> Echelle(s) : _____ Sensible : Prof. régl. min(k) : _____ Matériau réseau(s) : _____</p> <p>NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.</p> <p><input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____h ____m ____s</p> <p><input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conduisant : ____/____/____)</p> <p><input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.</p> <p><input type="checkbox"/> Cas d'un récapissé de DT : Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.</p> <p><input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'effleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifiés dans les plans joints.</p> <p>(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint.</p>		
<p>Recommandations de sécurité</p> <p>Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-communications.gov.fr</p> <p>Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :</p> <p>Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :</p> <p>Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible</p> <p>Mesures de sécurité à mettre en œuvre :</p> <p>Dispositifs importants pour la sécurité :</p>		
<p>Cas de dégradation d'un de nos ouvrages</p> <p>En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____</p> <p>Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :</p>		
<p>Responsabilité du dossier</p> <p>Nom : EBEE</p> <p>Désignation du service : DTT groupe Ind</p> <p>Tél. : 01.7.35.0.3.16.4</p>		<p>Signature de l'exploitant ou de son représentant</p> <p>Nom du signataire : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : 21 / 07 / 2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2</p>



Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe L-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEP11161359A)

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Exploitant : ILIAD SERVICE DICT-
Destinataire : PARIS
Complément d'adresse : RUE DE LA VILLE L'ÉVEQUE
Numéro / Voie : 175.00.81 PARIS
Lieu-dit / BP : France
Code Postal / Commune :

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 20.21.07.2.1.1.1.1.8.4.0.516.3
 N° affaire du responsable du projet : ENR_Varize_S1_28
 Date de la déclaration : 21 / 07 / 2021
 Responsable du projet, personne morale
 Responsable du projet, personne physique
 DT/DICT

RECEVOIR

N° consultation du téléservice :
 N° affaire de l'exécutant des travaux :
 Date de la déclaration :
 Nature de la déclaration (voir les codes au verso):

Responsable du projet (3) : *Champs facultatifs*

Dénomination : **NCA ENVIRONNEMENT**
 Pays : **FRANCE** N° SIRET : **3.4.31.4.6.016.2.210.0.0.5.71**

Représentant du responsable du projet
 Dénomination : **NCA ENVIRONNEMENT**
 Complément / Service :
 N° : Voie : 11, allée Jean Monnet
 Lieu-dit / BP :
 Code postal : 81617.01 Commune : **NEUVILLE DE POITOU**
 Personne à contacter : **JAMIER Alicia**
 Tél. : 05.41.12.31.72.2. Courriel : **ajamier@nca.fr**

Emplacement du projet
 Adresse :
 CP : 81617.01 Commune principale : **Varize**
 Nb de communes : 1 (2) : *facultatif si entreprises désignées sur le récépissé*

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
 Mode de réception du récépissé souhaité :
 Si mode de réception par voie électronique, précisez :
 Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur :
 Souhait de plans vectoriels : au format :
 Investissements complémentaires par le responsable du projet (à remplir avec un montant en euros) :

Travaux et leur calendrier (3) : *voir les codes au verso*

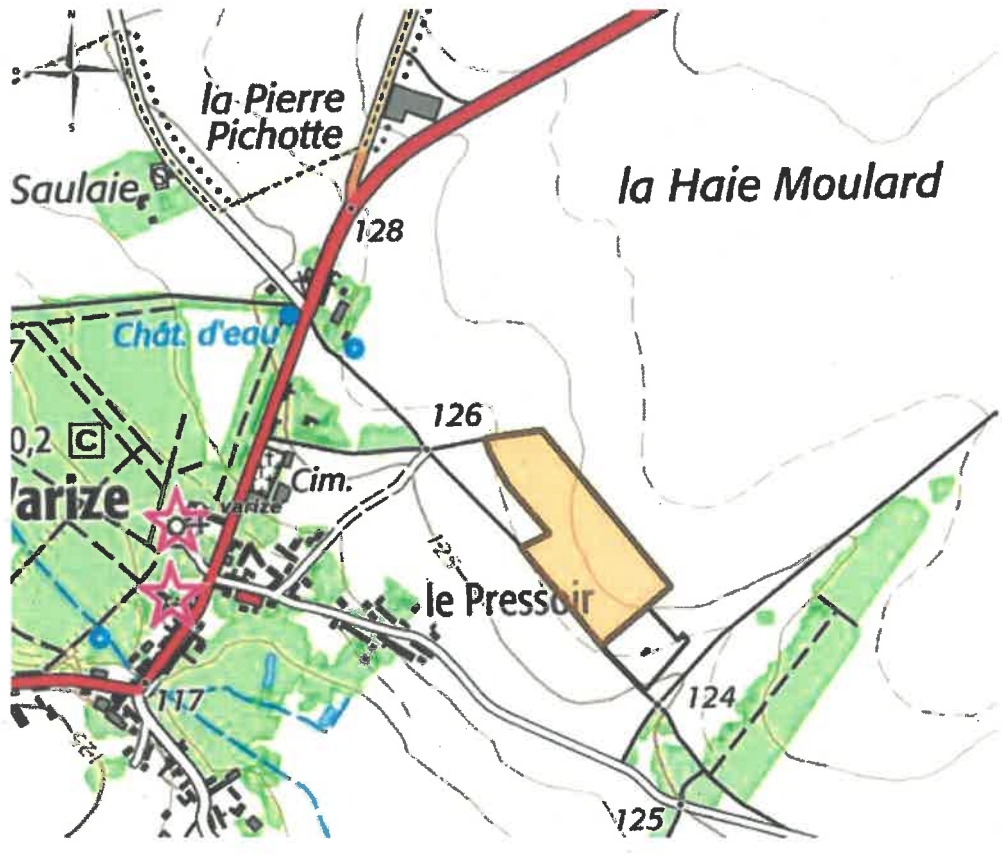
Nature des travaux :
 Décrivez les travaux :
 Techniques utilisées :
 Autre, précisez la technique :
 Cochez le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
 Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : Oui Non
 Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
 Date prévue pour le commencement des travaux : / /
 Durée du chantier : jours(s)

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : **JAMIER-SORIE OLIVIER**
 Signature :
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
 Signature :
 Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



Coordonnées : <gmi:Polygon srsName="EPSG:4171"><gmi:exterior><gmi:LinearRing><gmi:posList srsDimensi on="2">1.52078 48.097644 1.519654 48.097537 1.519718 48.097372 1.520104 48.096913 1.520931 48.095283 1.520362 48.096104 1.52195 48.094807 1.523334 48.095588 1.52078 48.097644</gmi:posList></gmi:Linear Ring></gmi:exterior></gmi:Polygon>

Récépiéssé de DT Récépiéssé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février-2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

<input checked="" type="checkbox"/> Récépiéssé de DT <input type="checkbox"/> Récépiéssé de DICT <input type="checkbox"/> Récépiéssé de DT/DICT conjointe	Destinataire Dénomination : <u>NCA ENVIRONNEMENT</u> Complément / Service : _____ Numéro / Voie : <u>11, allées Jean Monnet</u> Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : <u>B.6.1.7.0 NEUVILLE DE POITOU</u> Pays : <u>FRANCE</u>	N° consultation du téléservice : <u>2.0.2.1.0.7.2.1.1.8.4.0.5.8.3</u> Référence de l'exploitant : _____ N° d'affaire du déclarant : <u>ENR_Varte_S1_28</u> Personne à contacter (déclarant) : <u>JAMIER</u> Date de réception de la déclaration : <u>21 / 07 / 2021</u> Commune principale des travaux : <u>VARTZE</u> Adresse des travaux prévus : _____	Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : <u>ALTICE - SER EITH</u> Personne à contacter : <u>dict.assistance@altice.groupe-nat.com</u> Numéro / Voie : _____ Lieu-dit / BP : <u>ISA 42150</u> Code Postal / Commune : <u>B.9.8.1.0 LESQUIN</u> Tél. : <u>0 3 5 9 5 2 9 1 1 1</u> Fax : _____
Éléments généraux de réponse <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettant pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : <u>TL</u> (voir liste des catégories au verso)			
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages <input type="checkbox"/> Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si vous avez constaté d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.			
Emplacement de nos réseaux / ouvrages <input checked="" type="checkbox"/> Plans joints : _____ Echelle(s) : _____ Sensible : Prof. régl. min(k) : Matériau réseau(s) : _____ NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. <u>500</u> <u>02 / 07 / 2021</u> <u>500</u> cm _____ cm <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____ m <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conduit) : ____ / ____ / ____ <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude prévoyant notre ouvrage. <input checked="" type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'anneaux visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints ou pourvus d'anneaux non visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.			
Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travail prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Vous référer au guide d'application de la réglementation rubrique : Communications électroniques. Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : <u>Paragraphe 3.7.6 du fascicule 2.</u> Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input checked="" type="radio"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____			
Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Cas de dégradation d'un de nos ouvrages : _____ En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : <u>0 8 0 5 0 5 2 6 5 8</u> Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____			
Responsable du dossier : _____ Nom : <u>GRUPE-NA</u> Désignation du service : <u>DICT Assistance</u> Tél. : <u>0 3 5 9 5 2 9 1 1 1</u> Signature de l'exploitant ou de son représentant : <u>[Signature]</u> Date : <u>21 / 07 / 2021</u> Nombre de pages jointes, y compris les plans : <u>1</u>			

Récapitulé de DT Récapitulé de DICT

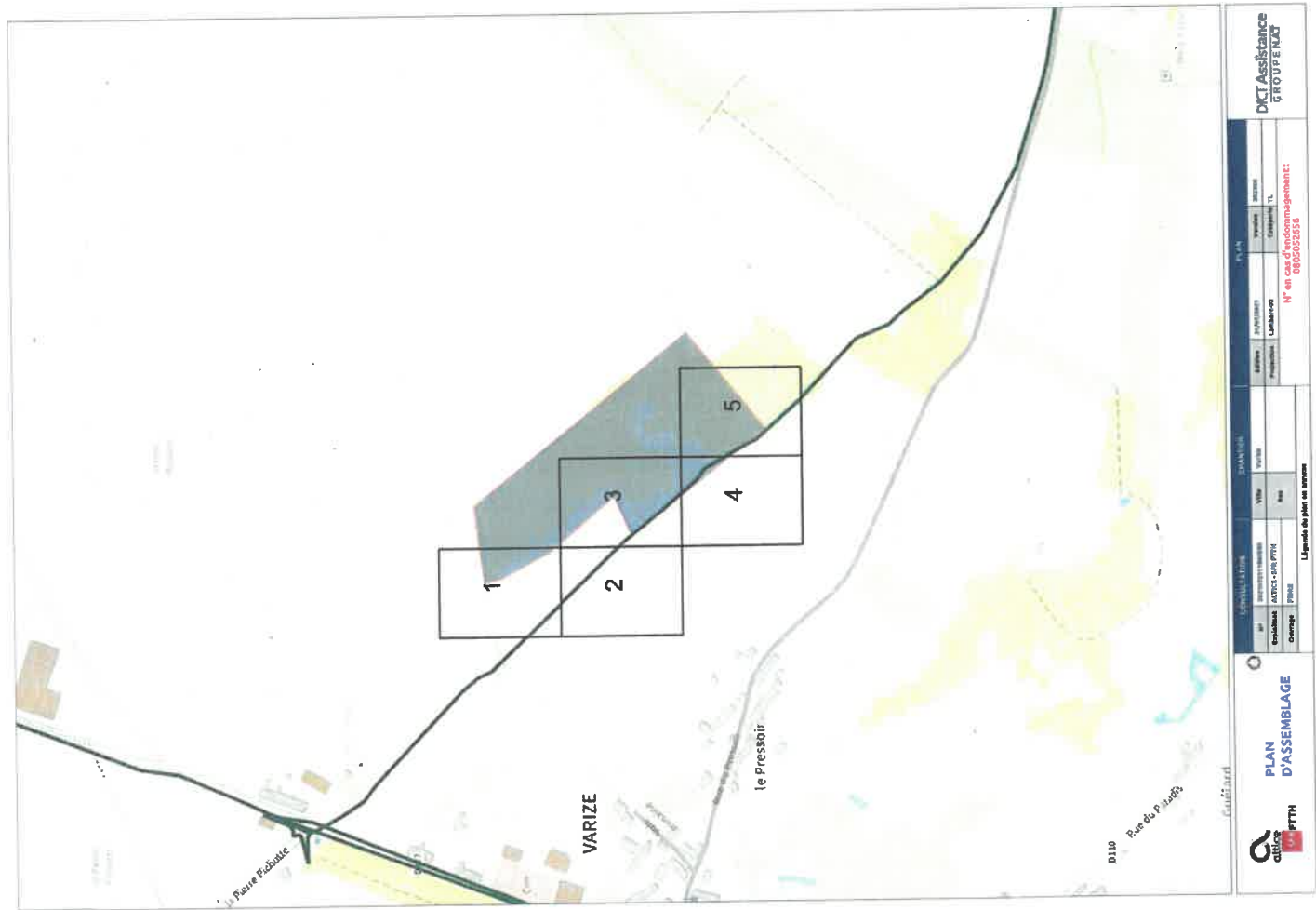
Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N° 17033034

<p><input checked="" type="checkbox"/> Récapitulé de DT <input type="checkbox"/> Récapitulé de DICT <input type="checkbox"/> Récapitulé de DT/DICT conjointe</p>		<p>Destinataire</p> <p>Dénomination : NCA ENVIRONNEMENT</p> <p>Complément / Service : 11, allée Jean Monnet</p> <p>Numéro / Voie : 11, allée Jean Monnet</p> <p>Lieu-dit / BP : NEUILLE DE POITOU</p> <p>Code Postal / Commune : 85.6.17.01 NEUILLE DE POITOU</p> <p>Pays : FRANCE</p>	
<p>N° consultation du téléservice : 2.0.2.1.0.7.2.1.1.1.8.4.9.3.5</p> <p>Référence de l'exploitant : ALICE - SER FTTH</p> <p>N° d'affaire du déclarant : ENR_Vanize_S2_28</p> <p>Personne à contacter (déclarant) : JAMIER</p> <p>Date de réception de la déclaration : 21 / 07 / 2021</p> <p>Commune principale des travaux : Vanize</p> <p>Adresse des travaux prévus :</p>		<p>Coordonnées de l'exploitant :</p> <p>Raison sociale : ALICE - SER FTTH</p> <p>Personne à contacter : dict.assistance@alice.groupe-nat.com</p> <p>Numéro / Voie : ISA.42150</p> <p>Lieu-dit / BP : ISA.42150</p> <p>Code Postal / Commune : 85.8.8.1.0 LESQUIN</p> <p>Tél. : 0 3 5 9 5 2 1 9 1 1 1 Fax :</p>	
<p>Éléments généraux de réponse</p> <p><input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :</p> <p><input type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : 1L (voir liste des catégories au verso)</p>			
<p>Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.</p> <p>Veuillez contacter notre représentant :</p> <p>Titre : _____</p> <p>Tél. : _____</p>			
<p>Emplacement de nos réseaux / ouvrages</p> <p>Références : FIBRE Echelle(s) : 500 Date d'édition(s) : 02 / 07 / 2021 Sensible : Prof. Regl. min(1) Matériau réseau(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____h ____m ____s</p> <p><input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.</p> <p><input type="checkbox"/> (en cas d'un réseau de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévue dans la réglementation) (2)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affiliants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimeant tout risque en cas d'endommagement (3)</p> <p>(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) : pour les trappes et branchements non cartographiés en cas d'absence de données parcellaires dans le marché</p>			
<p>Recommandations de sécurité</p> <p>Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseau-et-communications.gouv.fr</p> <p>Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :</p> <p>Vous référer au guide d'application de la réglementation rubrique Communications électroniques.</p> <p>Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.7.6 du fascicule 2</p> <p>Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input checked="" type="radio"/> impossible</p> <p>Mesures de sécurité à mettre en œuvre :</p>			
<p>Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint</p> <p>Cas de dégradation d'un de nos ouvrages</p> <p>En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphones suivant : 0 8 0 5 0 5 2 6 5 6</p> <p>Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :</p>			
<p>Responsable du dossier</p> <p>Nom : GRUPE-NAT</p> <p>Désignation du service : DICT Assistance</p> <p>Tél. : 0 3 5 9 5 2 1 9 1 1 1</p>		<p>Signature de l'exploitant ou de son représentant</p> <p>Nom du signataire : DICT ASSISTANCE POUR ALICE - SER FTTH</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : 21 / 07 / 2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1</p>	



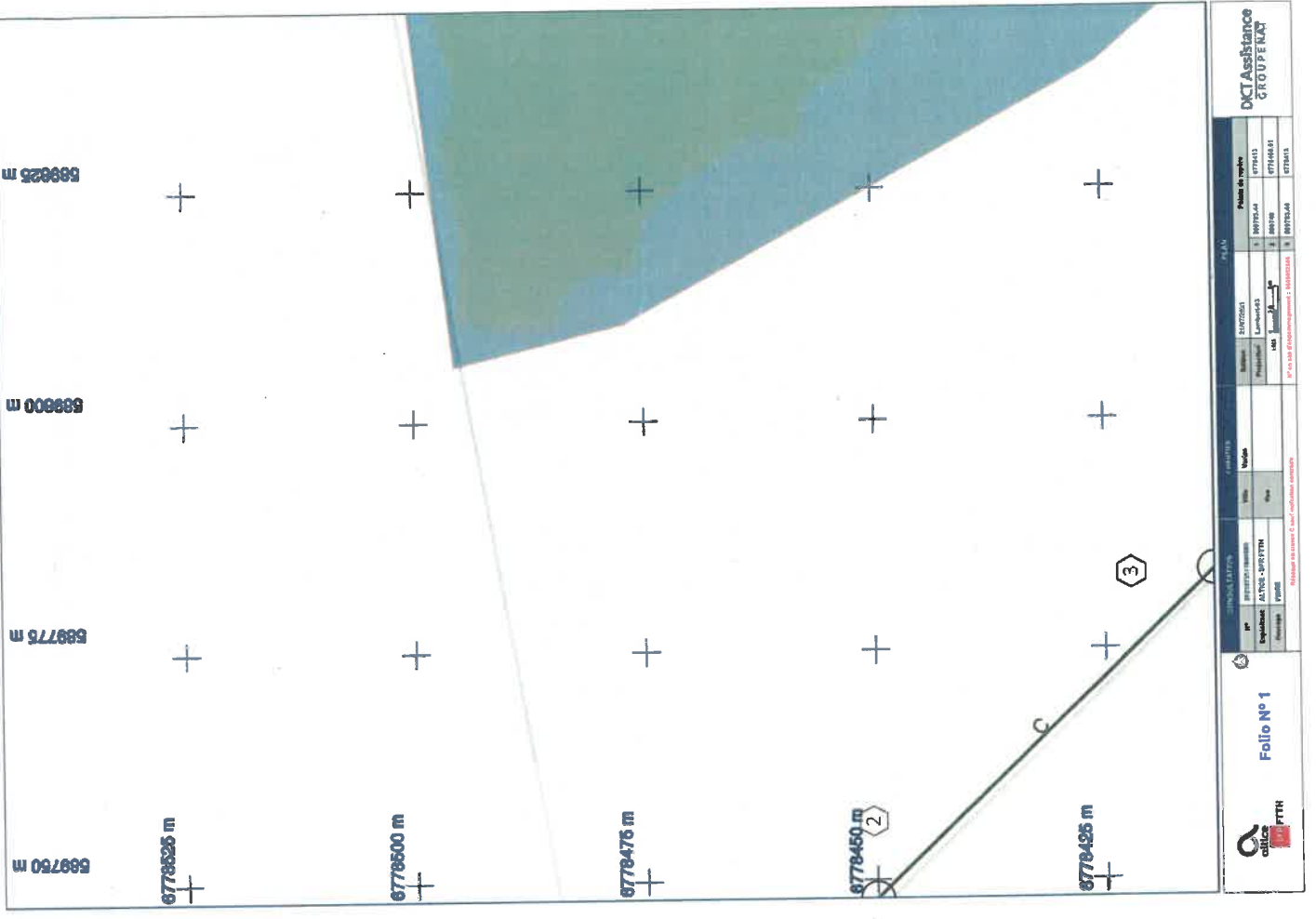
PLAN D'ASSEMBLAGE

DCT Assistance GROUPE NAT

Commune	LEZARDRE	Parcelle	1000
Section	1000	Surface	1000 m ²
N° en cas d'endossement : 060505858			

Legend of plan symbols

Symbol	Meaning
Circle with dot	Point of reference
Circle with cross	Point of reference
Circle with number	Point of reference
Circle with letter	Point of reference



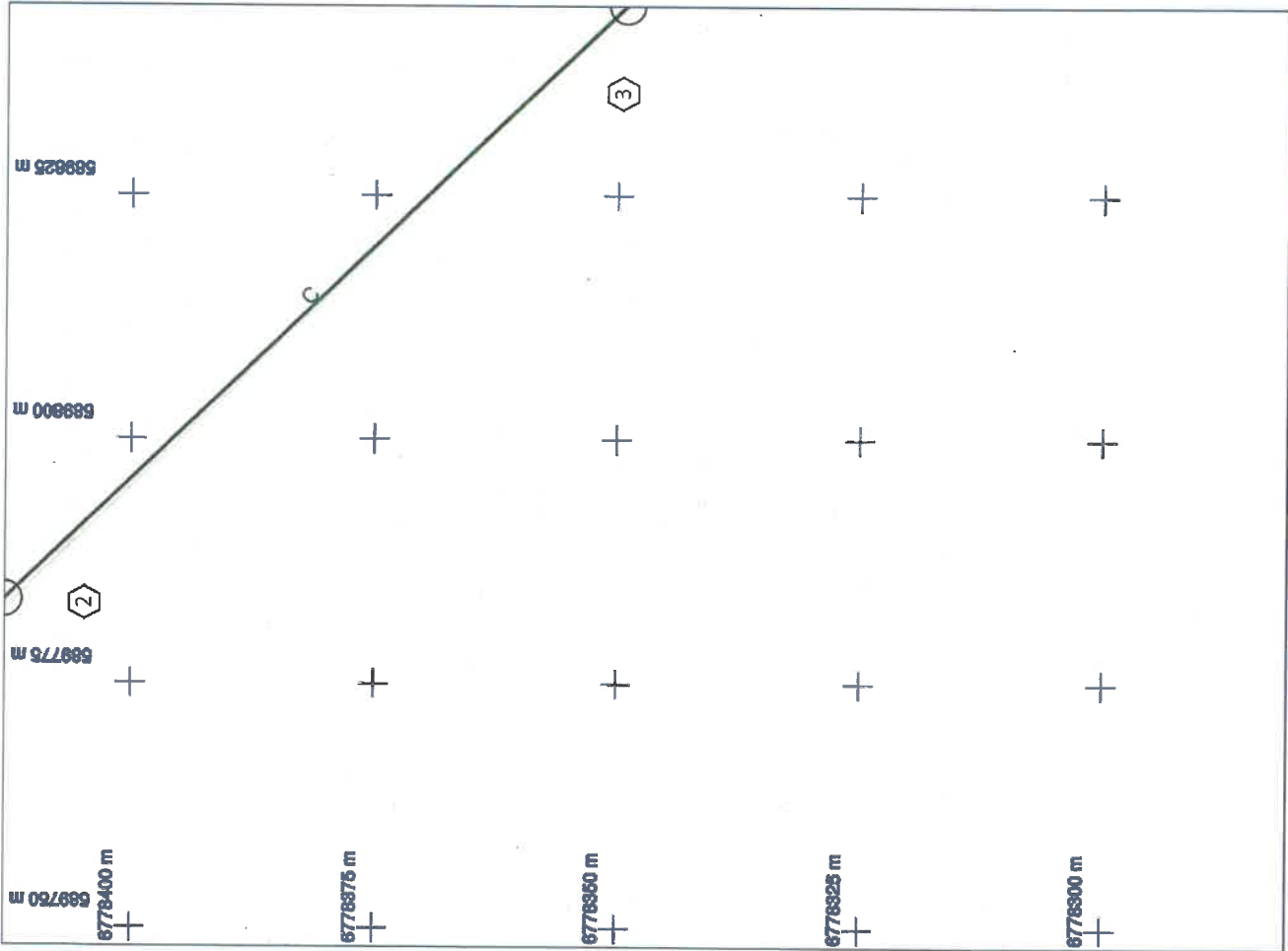
Folio N° 1

DCT Assistance GROUPE NAT

Commune	LEZARDRE	Parcelle	1000
Section	1000	Surface	1000 m ²
N° en cas d'endossement : 060505858			

Legend of plan symbols

Symbol	Meaning
Circle with dot	Point of reference
Circle with cross	Point of reference
Circle with number	Point of reference
Circle with letter	Point of reference

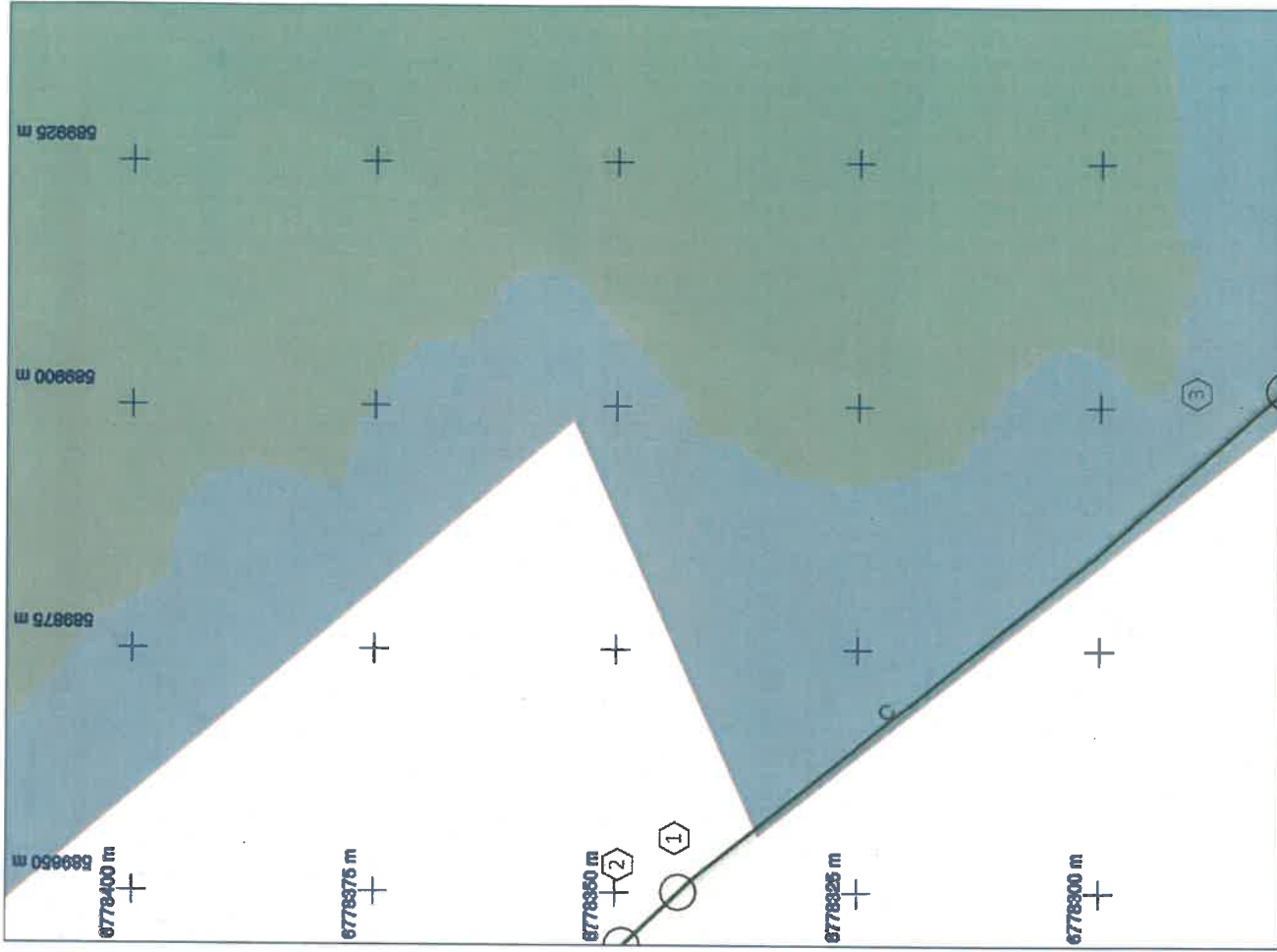


adac **FTTH**

Folio No 2

Cobertura		Cobertura		Cobertura	
República	ADIC - FTTH	República	ADIC - FTTH	República	ADIC - FTTH
Superficie	1000000 m ²	Superficie	1000000 m ²	Superficie	1000000 m ²
Fecha	10/01/2021	Fecha	10/01/2021	Fecha	10/01/2021

DT Assistance
GRUPE NAT



adac **FTTH**

Folio No 3

Cobertura		Cobertura		Cobertura	
República	ADIC - FTTH	República	ADIC - FTTH	República	ADIC - FTTH
Superficie	1000000 m ²	Superficie	1000000 m ²	Superficie	1000000 m ²
Fecha	10/01/2021	Fecha	10/01/2021	Fecha	10/01/2021

DT Assistance
GRUPE NAT



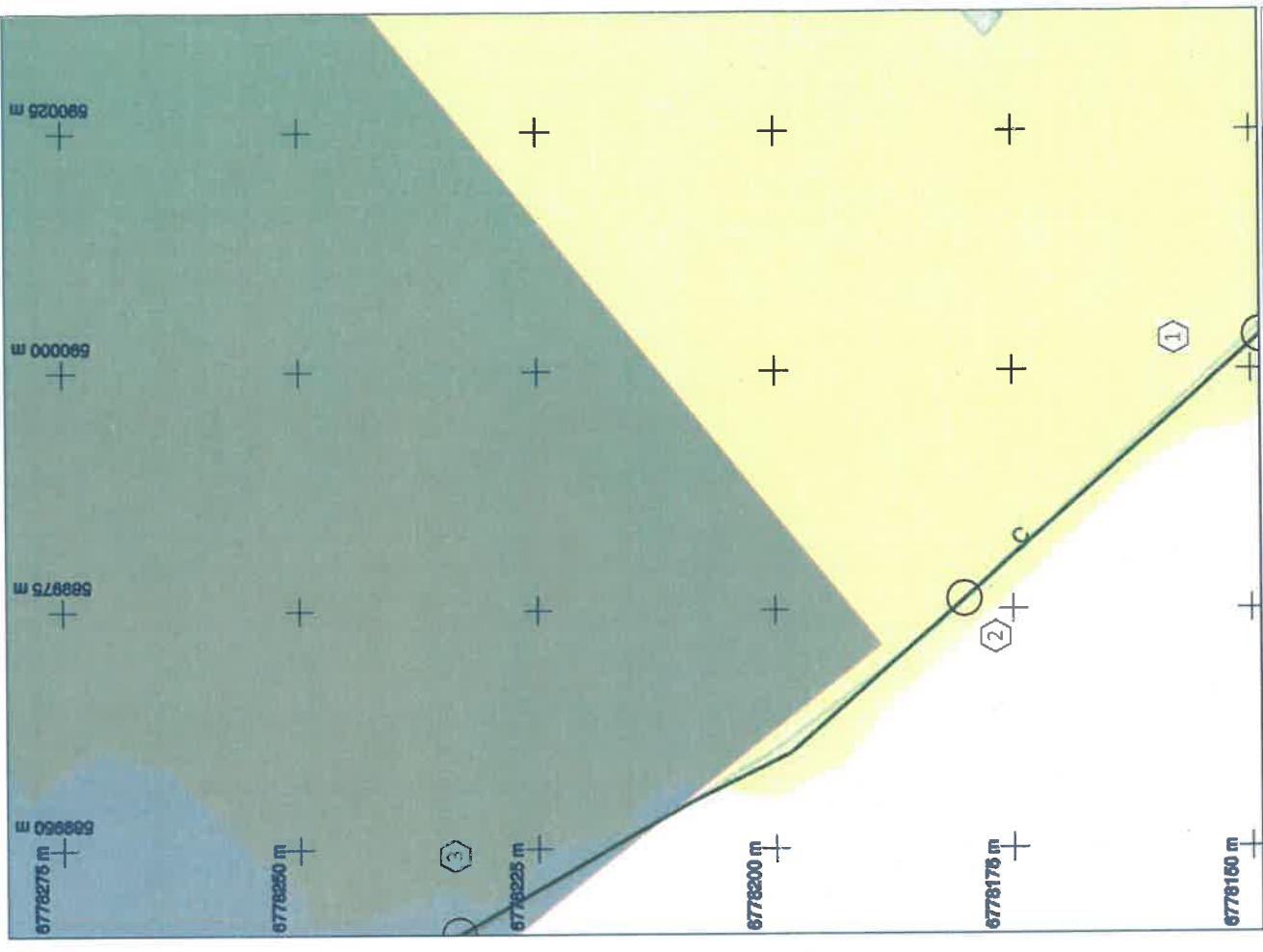
office **39** **PTT**

Folio No 4

DCI Assistance GROUPE INCI

PROYECTO		FECHA	
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023

Reservados todos los derechos. No se permite la explotación económica ni la transformación de esta obra. Queda permitida la impresión en su totalidad.



office **39** **PTT**

Folio No 5

DCI Assistance GROUPE INCI

PROYECTO		FECHA	
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023
Proyecto	1000000	Fecha	10/01/2023

Reservados todos los derechos. No se permite la explotación económica ni la transformación de esta obra. Queda permitida la impresión en su totalidad.

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

Réseau de télécommunication en classe A

En plume grise seulement
sauf indication contraire sur le plan

Réseau de télécommunication en classe B

Réseau de télécommunication en classe C

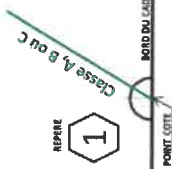
IGN

Fond cartographique issu de l'IGN

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi

	Points de repère	
1	912108.37	46711663.26
2	912083.44	466943.44
3	912067.0	4671622.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG:2154 - RGF93, Lambert93



La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.
Nos ouvrages se trouvent avec une charge de 0,60 m dans la classe de précision indiquée.

CONTACT

DEMANDE D'INFORMATION (Dévoilement, déconnection, marquage, localisation de l'un de nos ouvrages)
Contacter DICT ASSISTANCE en indiquant l'objet de votre demande, le numéro de DT-DICT et vos coordonnées.
Par mail : dict.assistance@altice.groupe-nat.com

EN CAS D'ENDOMMAGEMENT

Contacter DICT ASSISTANCE en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT et vos coordonnées.
Par mail : dict.assistance@altice.groupe-nat.com ou par téléphone au **08.05.05.26.56 Choix n°8**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux ouvrages de « Télécommunication » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement sont disponibles sur :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

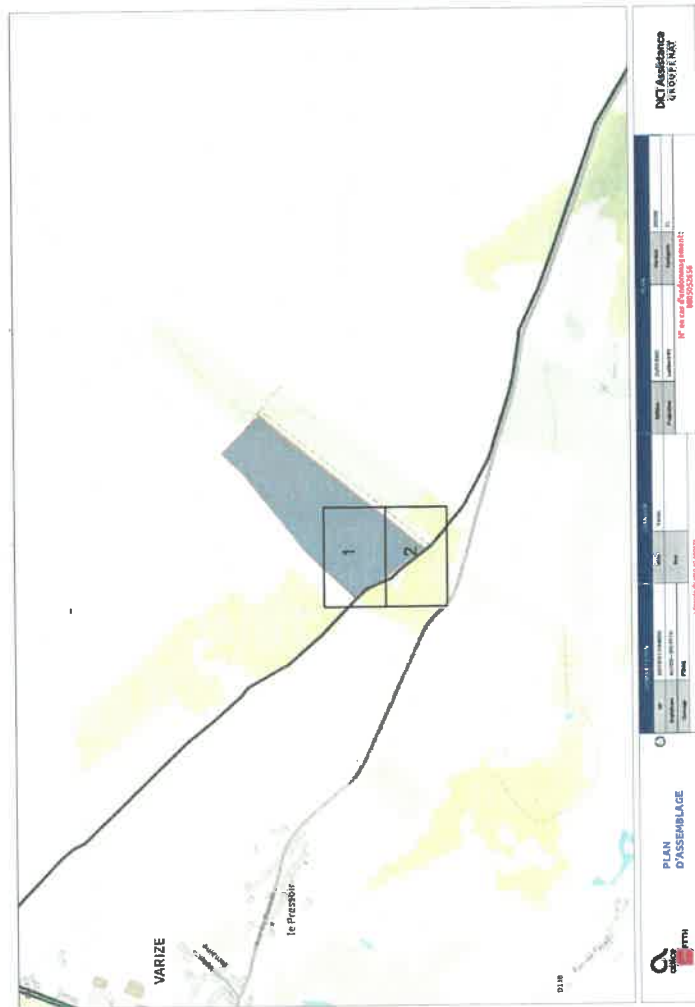
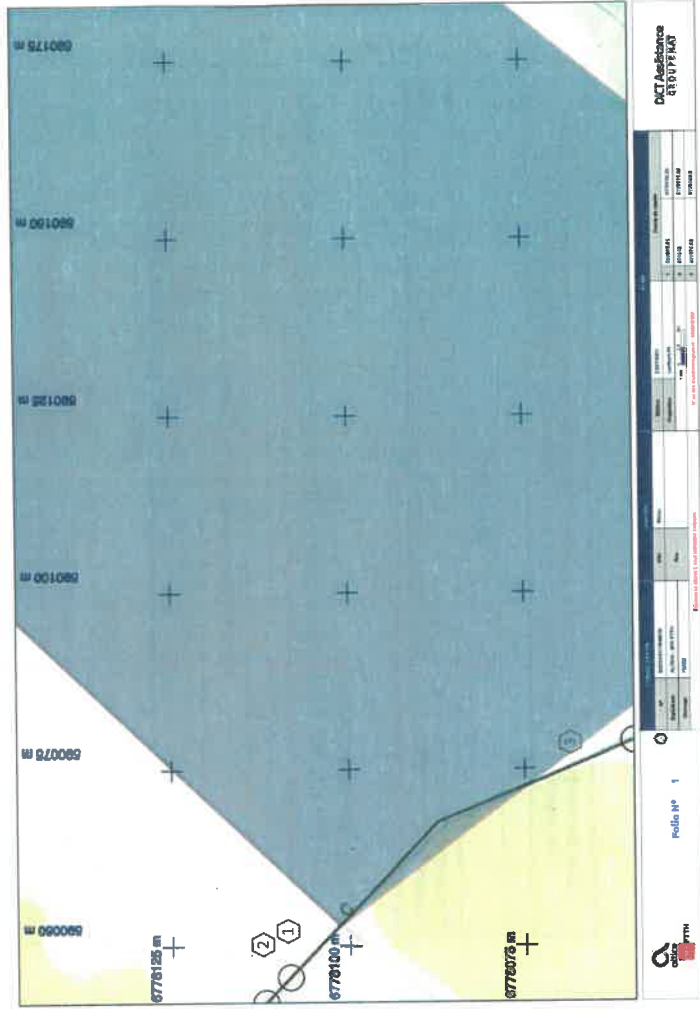
Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL - Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).



Orléans, le 14/12/2021

Affaire suivie par : Laure de Souris
02 38 78 85 46
laure.de-souris@culture.gouv.fr
Secrétariat : Nathalie JUPILLIAT
02.38.78.12.52
secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr
21/LdS/NJ/2879

Madame,

En réponse à votre demande du 15 novembre 2021 relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (section ZH : parcelles 10, 11, 70, 71, 89, 90 et 94) sur la commune de Varize, lieu-dit le Pressoir (Eure-et-Loir), j'ai l'honneur de vous faire connaître les éléments suivants concernant le patrimoine archéologique dans le cadre de l'étude citée en objet.

Le secteur concerné par le projet a un fort potentiel archéologique comme en témoignent la présence d'indices de sites à proximité du projet sus-cité : une voie gallo-romaine dite « Chemin de César », vestiges d'une construction antique (au nord de Lisonard), des encintes (au nord du chemin de Châteaudun à Janville) ou des enclos non datés (la Haie Moulard).

En outre, la situation géographique de ce projet, sur un plateau dominant la vallée de la Conlie, est une localisation très favorable pour l'implantation d'occupations humaines.

J'attire votre attention sur le fait que ces éléments ne préjugent pas de la découverte de sites encore inconnus à ce jour.

En raison de la nature du projet, il est nécessaire de prévoir la prise en compte du patrimoine archéologique. Il convient donc, dès que le projet d'aménagement le rendra possible, que le maître d'ouvrage prenne l'attache du Service régional d'archéologie, afin que toutes mesures préventives nécessaires puissent être mises en œuvre (évaluation de l'impact, fouilles éventuelles ou mesures de protection des sites), conformément aux dispositions prévues au Livre V, titre II du code du patrimoine.

NCA environnement
11 allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE-DE-POITOU
A l'attention de Alice Jamier

1 / 2

Il est également possible d'anticiper sur la procédure (L. 522.4 et article R. 523-12 du code du patrimoine, livre V, titre II), en saisissant le Préfet de région (DRAC Centre, Service régional de l'archéologie) avant le dépôt de la demande d'autorisation, afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cette saisine sera accompagnée d'un plan parcellaire avec ses références cadastrales, du descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette, ainsi que le cas échéant, d'une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Quel que soit le mode de saisine, si le projet de travaux porte sur un terrain d'une superficie égale ou supérieure à 3000 m², l'aménageur devra acquitter, conformément à l'article L. 524-7 du Code du Patrimoine, une redevance d'archéologie préventive de 0,58 euro par m² (montant indexé sur le coût de la construction).

Mon service reste à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaitez obtenir.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète de région Centre-Val de Loire
et par subdélégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphanie REVILLION



2 / 2



Direction régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire
Service régional de l'archéologie

Demande anticipée de prescription archéologique

Afin de leur permettre de mieux maîtriser les délais liés aux contraintes archéologiques, l'article L.522-4 du code du patrimoine prévoit la possibilité pour les aménageurs de saisir le préfet de région d'une demande anticipée de prescription archéologique. Celle-ci doit intervenir avant le dépôt de la demande d'autorisation administrative requise pour la réalisation du projet.

La demande anticipée de prescription archéologique s'inscrit dans une procédure en deux étapes :

- une demande d'examen préalable du projet afin de savoir s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (article R.523-12 du code du patrimoine),
- une demande anticipée de prescription archéologique (article R.523-14 du code du patrimoine).

En application de l'article R.523-12 du code du patrimoine, un dossier complet doit être adressé au préfet de la région Centre – Val de Loire (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans cedex). Celui-ci doit comporter les éléments suivants :

Norm de la commune

Localisation

Intitulé du projet d'aménagement

Plan de localisation (IGN 1/25000)

Plan parcellaire comportant les références cadastrales (extrait cadastral) et figurant l'emprise du projet (si possible, pour les grands aménagements, fichier numérique de préférence au format shape ou DXF (version 2010/2013), projection Lambert 93).

Etat parcellaire, contenances et superficie totale des terrains sur lesquels porte le projet

Notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux

A compter de la réception de la demande d'examen préalable du projet, le préfet dispose d'un délai de deux mois pour informer le demandeur si son projet présenté donnera lieu ou non à une prescription archéologique. En cas de réponse positive du préfet de région, l'aménageur est en droit de solliciter la prescription de diagnostic.

A compter de la réception de la demande anticipée de prescription archéologique, le préfet dispose d'un délai de 1 mois (délai porté à deux mois lorsque les aménagements, ouvrages ou travaux projetés sont soumis à étude d'impact) pour prescrire un diagnostic archéologique.

En application de l'article L.522-4 du code du patrimoine, l'aménageur qui sollicite la réalisation anticipée d'un diagnostic archéologique pour un aménagement sur un terrain d'une surface égale ou supérieure à 3 000 m² est redevable de la redevance prévue à l'article L.524-2. La demande anticipée de prescription archéologique constitue un système partiellement dérogatoire aux règles de prescription et de liquidation de la redevance. En effet, cette demande constitue en elle-même un fait générateur de redevance et ce, quelle que soit la nature de l'aménagement projeté. En conséquence, aucune exonération n'est possible. La redevance d'archéologie préventive est calculée sur la base d'un taux indexé sur l'indice du coût de la construction (0,58 € par mètre carré, taux fixé par arrêté du 23 décembre 2020 pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Enfin, la demande anticipée de prescription archéologique doit faire l'objet d'un courrier dûment daté et signé par le demandeur.

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
 Numéro / Voie
 Code postal / Commune
 Pays

NCA ENVIRONNEMENT
 11, allée Jean Monnet
 86170 NEUVILLE DE POITOU
 France

N° consultation du téléservice : 2021072111840S83
 Référence de l'exploitant : 2129050983.212901RDT02
 N° d'affaire du déclarant : ENR_Varize_S1_28
 Personne à contacter (déclarant) : JAMIER
 Date de réception de la déclaration : 21/07/2021
 Commune principale des travaux : 28140 Varize
 Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ORANGE - N2 CENTRE VAL DE LOIRE
 Personne à contacter : _____
 Numéro / Voie : _____
 Lieu-dit / BP : TSA 70011
 Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
 Tél. : +33228563535 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : Prof. règl. mini (1) : _____ Matériau réseau (1) : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
 _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdc3.alo@orange.com**

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

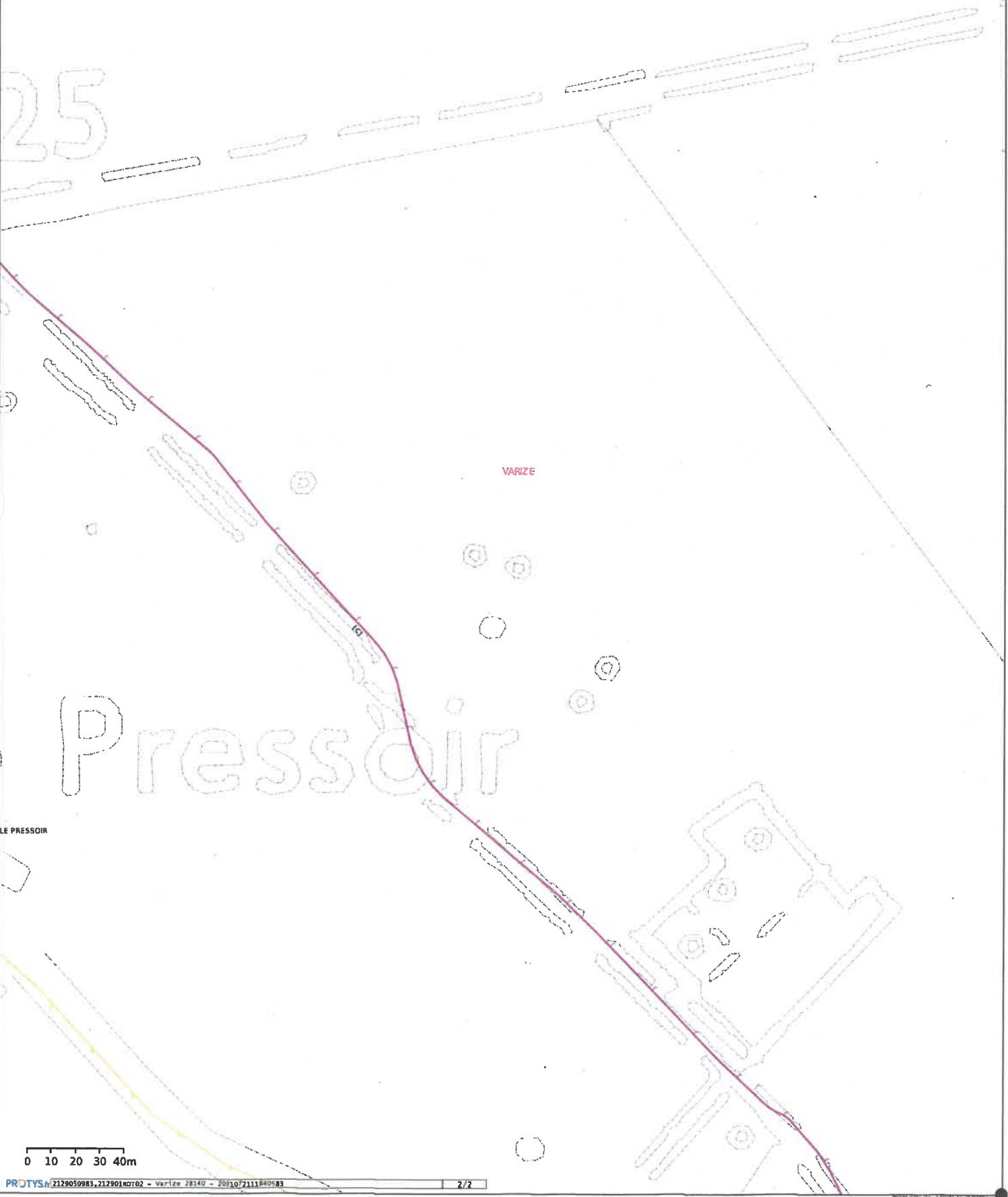
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : ORANGE
 Désignation du service : POLE RDT/RDICT
 Tél : +33 228563535

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE
 Signature : _____
 Date : 21/07/2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code de travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

NCA ENVIRONNEMENT
11, allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE DE POITOU
France

N° consultation du téléservice : 2021072111848S35

Référence de l'exploitant : 2129050990.212901RDT02

N° d'affaire du déclarant : ENR_Varize_S2_28

Personne à contacter (déclarant) : JAMIER

Date de réception de la déclaration : 21/07/2021

Commune principale des travaux : 28140 Varize

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ORANGE - N2 CENTRE VAL DE LOIRE

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : TSA 70011

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Tél. : +33228563535

Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle (m) : Date d'édition (m) : Sensible : Prof. régl. mini (m) : Matériau réseau (m) :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdc.s.a1o@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : ORANGE

Désignation du service : POLE RDT/RDICT

Tél : +33 228563535

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE

Signature :

Date : 21/07/2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Récapitulé de DT
Récapitulé de DICT

au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N° 1443704

Destinataire

Dénomination : NCA ENVIRONNEMENT
Complément / Service : 11, allée Jean Monnet
Numéro / Voie : 18 6 1 7 0 NEUVILLE DE POTTOU
Lieu-dit / BP : France
Code Postal / Commune :

Récapitulé de DT
 Récapitulé de DICT
 Récapitulé de DT/DICT conjointe

N° consultation du téléservice : 2 0 2 1 0 7 2 1 1 1 8 4 0 8 3
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : ENR Vairice ST 28
Personne à contacter (déclarant) : JAMIER
Date de réception de la déclaration : 21 / 07 / 2021
Commune principale des travaux : Vairice
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ BOGENDA - Source Saligny Berry
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP : DARDILLY CEDEX
Code Postal / Commune : 18 9 1 1 3 4
Tél. : 0 9 6 9 1 3 2 1 3 5 2 9 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle(s) : _____ Sensible : Prof. régl. minito : _____ Matériau(s) réseau(s) : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____h ____m ____s
 votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récapitulé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'occupation prévus dans la réglementation) et nous transmettre les plans joints, soit munis de recommandations appropriées sur le risque en cas d'endommagement ou de dégradation de l'ouvrage, soit accompagnés d'un rapport technique et d'un plan de sécurité. (cf. formulaire d'information est fourni sur le plan joint - DT pour les ouvrages et branchements non catégorisés en classe A, priorité des classements techniques et finalités particulières dans le mandat)

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.parc.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les troupes ne sont pas systématiquement dotés de adresses avisésseurs
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages :
 En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Karine LAMBERT
 Désignation du service : DICT
 Tél. : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9
 Nom du signataire : DIYME ELINE
 Signature :
 Date : 22 / 07 / 2021 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

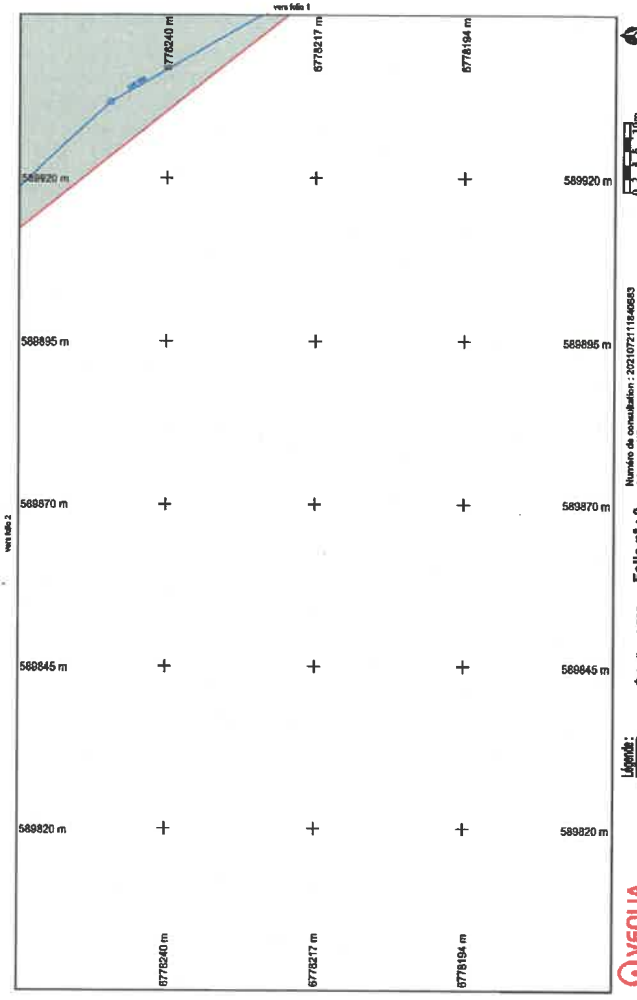
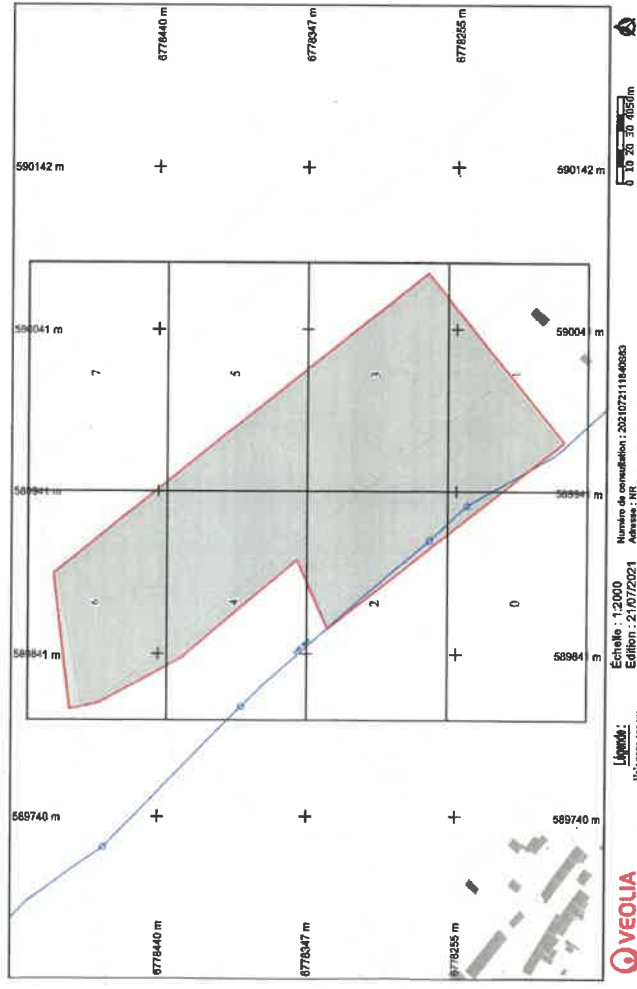


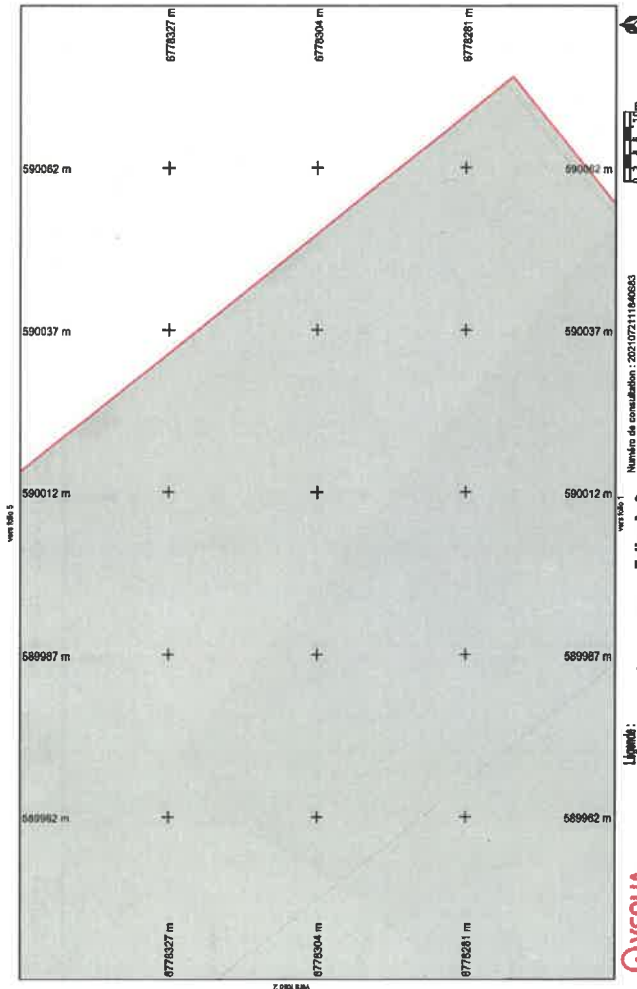
VEOLIA - Légende des plans réponse DT-DICT

Ouvrages Souterrains de Prélèvement ou de Distribution d'Eau (Eau Potable)

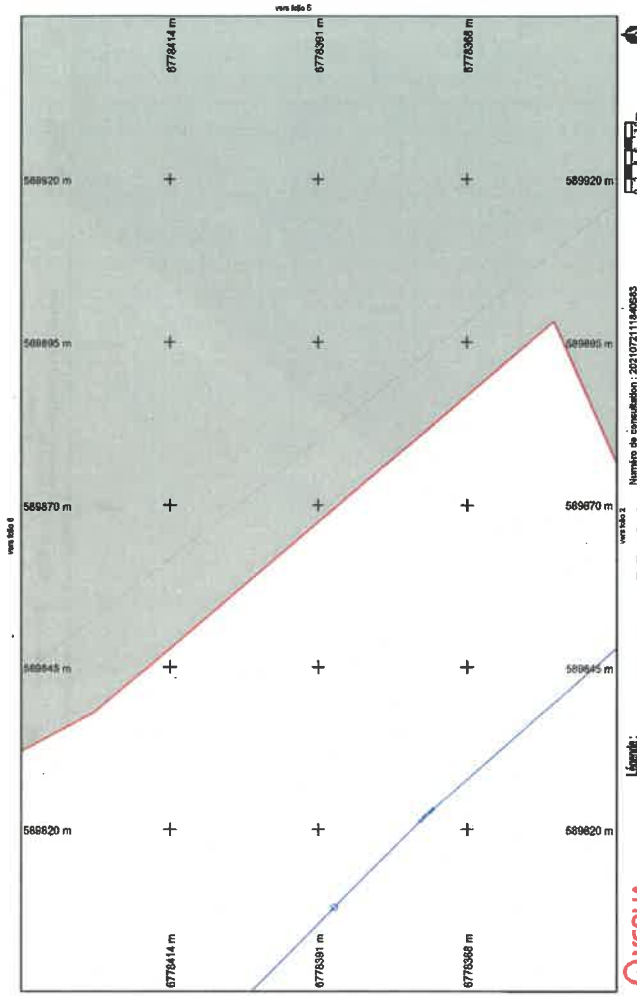
Eau Potable	Défenses Incendie
Canalisation	Réserve
• • • Refoulement	▲
— Veolia	■ Bouche Incendie
----- Abandonné	● Poteau Incendie
— Privé	Ouvrages (Eau Potable)
Branchement	▽ Forage/captage
----- Abandonné	★ Usine de traitement
— Privé	□ RT Réservoir (sur tour)
— Veolia	□ RA Réservoir (semi enterré)
Equipement réseau	□ R Réservoir
○ Public	○ Regard visite
○ Veolia	○ Autre
■ Vannes	□ Station de pompage, surpression ou rechloration

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C à l'exception des troupes pour lesquels une autre classe est précisée
 Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif
 La durée de validité du récapitulé est limitée dans le temps, le DICT doit être renouvelé dans les cas suivants :
 La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
 Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
 Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

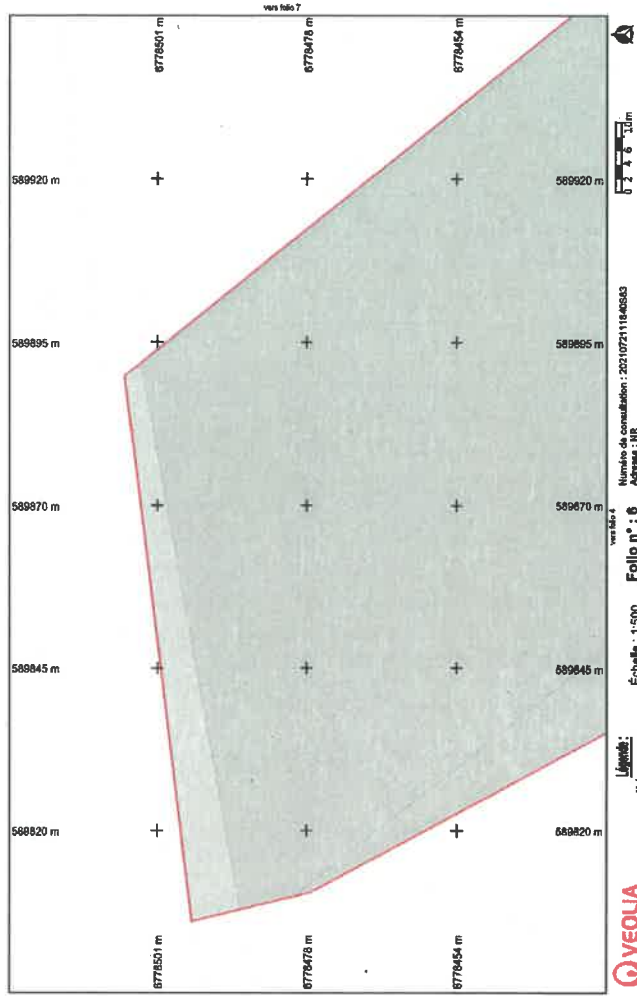
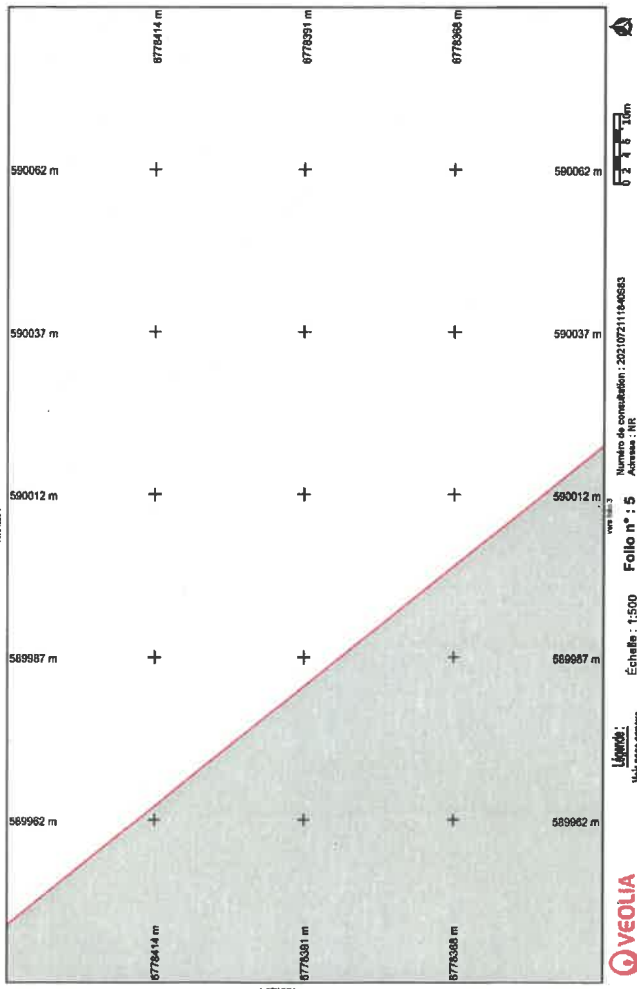


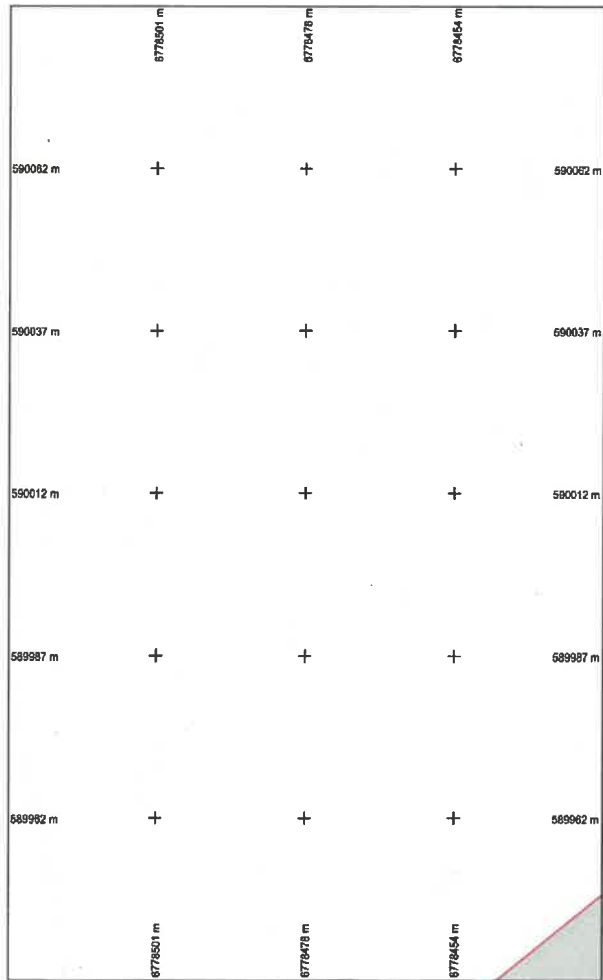


VEOLIA
 Format d'impression : A4 Paysage
 Les reseau figurant sur le plan sont regis en classe de precision C à l'exception des bornes pour lesquels une autre classe est précisée. Système de coordonnées: Lambert93
 Legend: **Végétation**
 Echelle : 1:500
 Folio n° : 3
 Numero de consultation: 20210721164053
 Adresse: 28140 Veizas



VEOLIA
 Format d'impression : A4 Paysage
 Les reseau figurant sur le plan sont regis en classe de precision C à l'exception des bornes pour lesquels une autre classe est précisée. Système de coordonnées: Lambert93
 Legend: **Végétation**
 Echelle : 1:500
 Folio n° : 4
 Numero de consultation: 20210721164053
 Adresse: 28140 Veizas





Numéro de consultation : 2021/021119/0038
 Adresse : NR 28140 Vauze

Echelle : 1:500
 Folio n° : 7

VU JUSQU'AU 2022

VEOLIA
 Formet d'Impression : A4 Paysage

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C à l'exception des bornes pour lesquels une autre classe est précisée. Système de coordonnées: Lambert93

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail



N° 1435704

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire Dénomination : NCA ENVIRONNEMENT Complément / Service : 11, allée Jean Monnet Numéro / Voie : 8 6 1 7 0 Lieu-dit / BP : NEUVILLE DE POITOU Code Postal / Commune : France Pays :		Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ BOZEDANTA - Besnes Valognes Berry Personne à contacter : Numéro / Voie : TSA 70011 Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 18 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX Tél. : 0 9 9 9 3 3 5 2 9 Fax :	
Récépissé de DT <input checked="" type="checkbox"/>		Récépissé de DICT <input type="checkbox"/>	
Récépissé de DT/DICT conjointe <input type="checkbox"/>		Coordonnées de l'exploitant : Référence du réservoir : 2 0 2 1 0 7 2 1 1 1 8 4 8 S 3 5 N° d'affaire du déclarant : ENR_Varize_S2_Z8 Personne à contacter (déclarant) : JAMIER Date de réception de la déclaration : 21 / 07 / 2021 Commune principale des travaux : Varize Adresse des travaux prévus : NR	
Éléments généraux de réponse <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : <input type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input checked="" type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)			
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : <input type="checkbox"/> Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.			
Emplacement de nos réseaux / ouvrages Références : _____ Echelle(s) : _____ Prof. nat. min(m) : _____ Matériau réservoir : _____ NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conduit) : _____ / _____ / _____ <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input checked="" type="checkbox"/> (Cas d'un récépissé de DT) Vous êtes prévenu des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans le règlementation) (1) <input type="checkbox"/> (1) Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employés : <input type="checkbox"/> Les plans joints, sont munis de dispositifs automatiques supprimant l'eau rouge en cas d'extinction de la lumière rouge (2) (1) : Sécurité d'information est fournie sur le plan joint. (2) : Pour les travaux et branchements non catégorisés en classe A, prévoir des circuits techniques et financiers particuliers dans le marché.			
Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.com/fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employés : Les tronçons ne sont pas systématiquement dotés de ordiflacs, avaisisseurs Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre :			
Dispositifs importants pour la sécurité : En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 9 9 9 3 3 5 2 9 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :			
Responsable du dossier Nom : KATHIA LAMBERT Désignation du service : DICT Tél. : 0 9 9 9 3 3 5 2 9		Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : DIDIER ELIHO Signature : Date : 22 / 07 / 2021. Nombre de places jointes, y compris les plans : 2	



VEOLIA - Légende des plans réponse DT-DICT

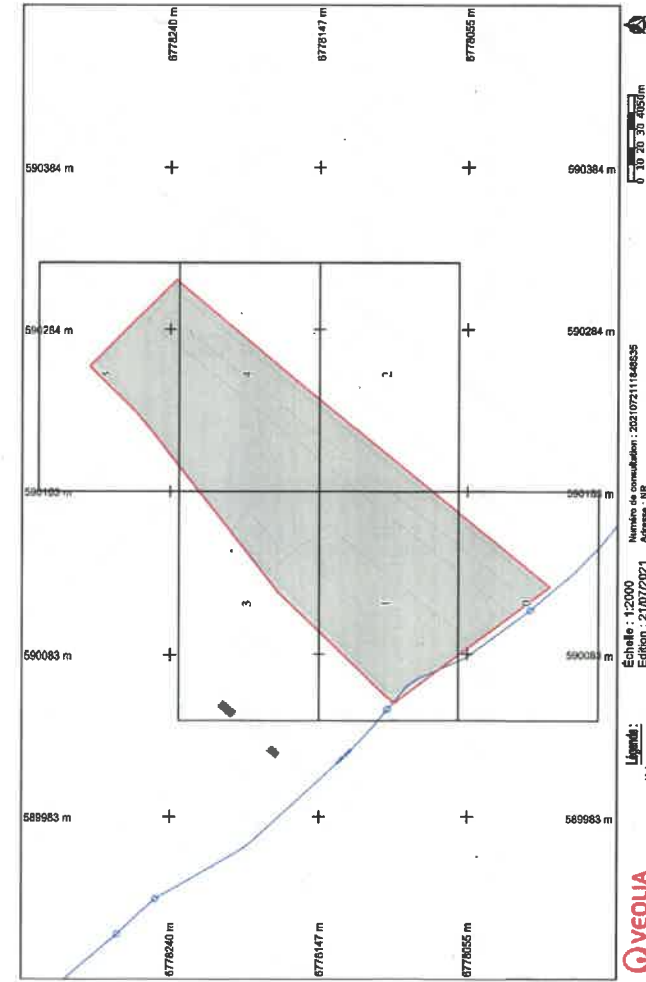
Ouvrages Souterrains de Prélèvement ou de Distribution d'Eau (Eau Potable)

Eau Potable	Défense Incendie
Canalisation	▲ Réserve
--- Refoulement	■ Bouche incendie
— Veolia	● Potable incendie
----- Abandonné	Ouvrages (Eau Potable)
— Privé	▽ Forage/captage
Branchement	★ Usine de traitement
----- Abandonné	RT Réservoir (sur tour)
— Privé	RA Réservoir (semi enterré)
— Veolia	R Réservoir
Équipement réseau	⊗ Regard visite
○ Public	○ Autre
○ Veolia	⊞ Station de pompage,
M Vannes	suppression ou
	rectification

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, le DICT doit être renouvelé dans les cas suivants :
 La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
 Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
 Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.



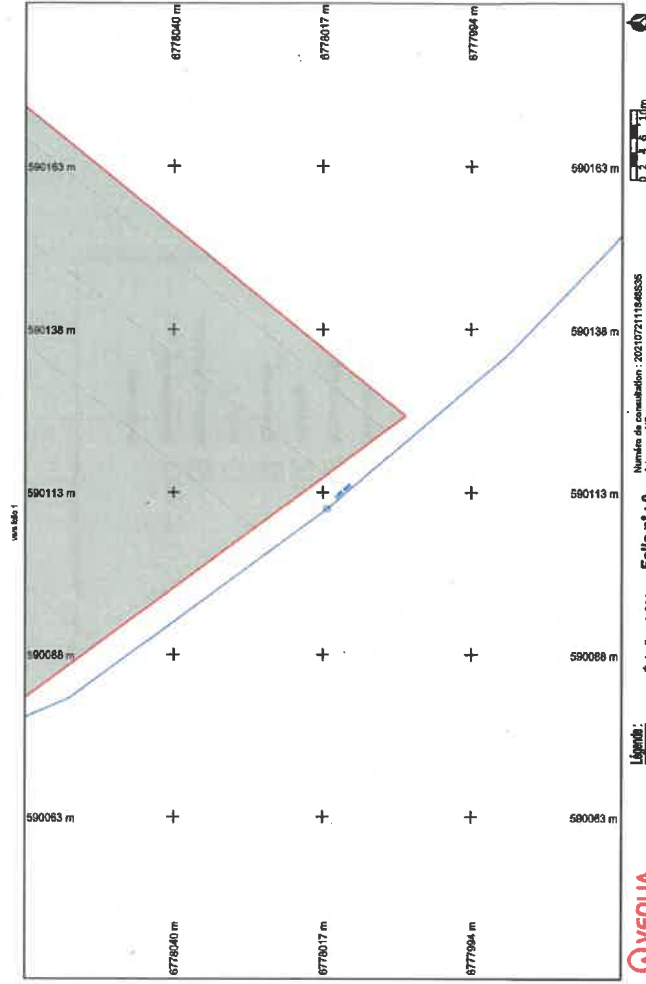
VEOLIA
 Formet d'irrigation : M1 Paysage

Legende:
 Veolia Métropole de Lyon

Échelle : 1:2000
 Edition : 21/07/2021
 Adresse : SR 28140 Valha
 Niveau de consultation : 20210721164835

0 30 60 90 120m

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Système de coordonnées: Lambert93



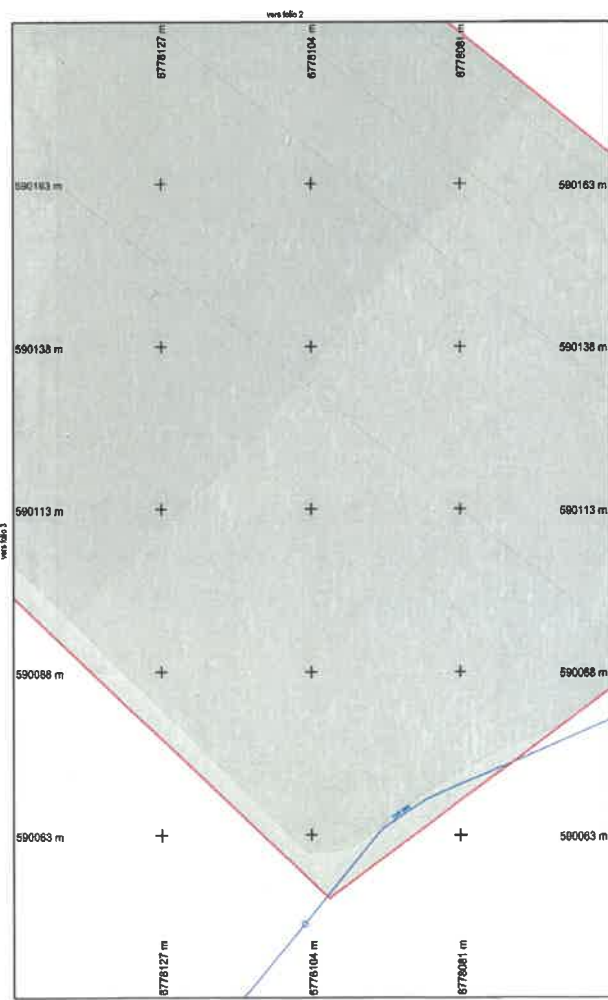
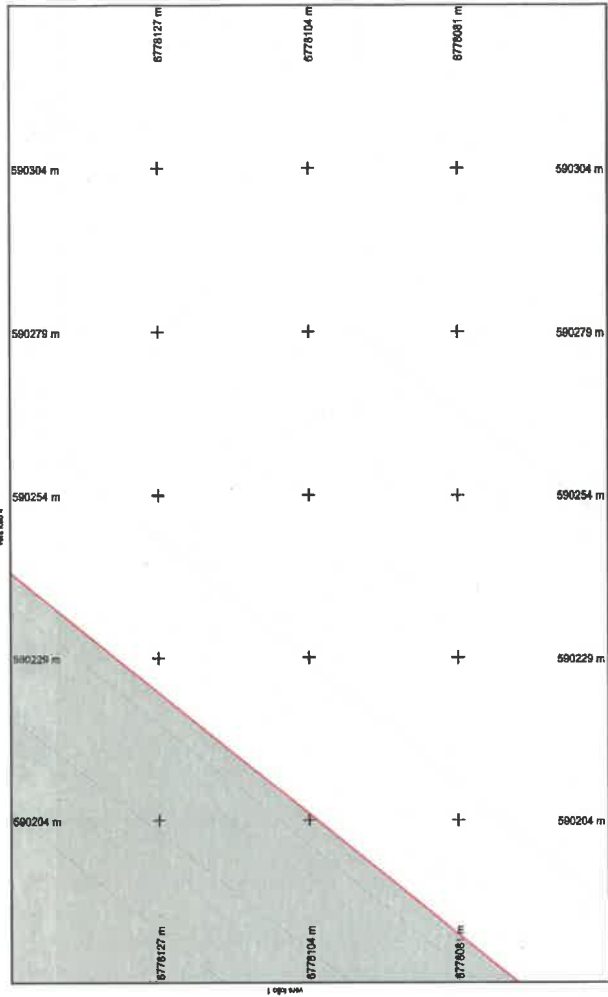
VEOLIA
 Formet d'irrigation : M1 Paysage

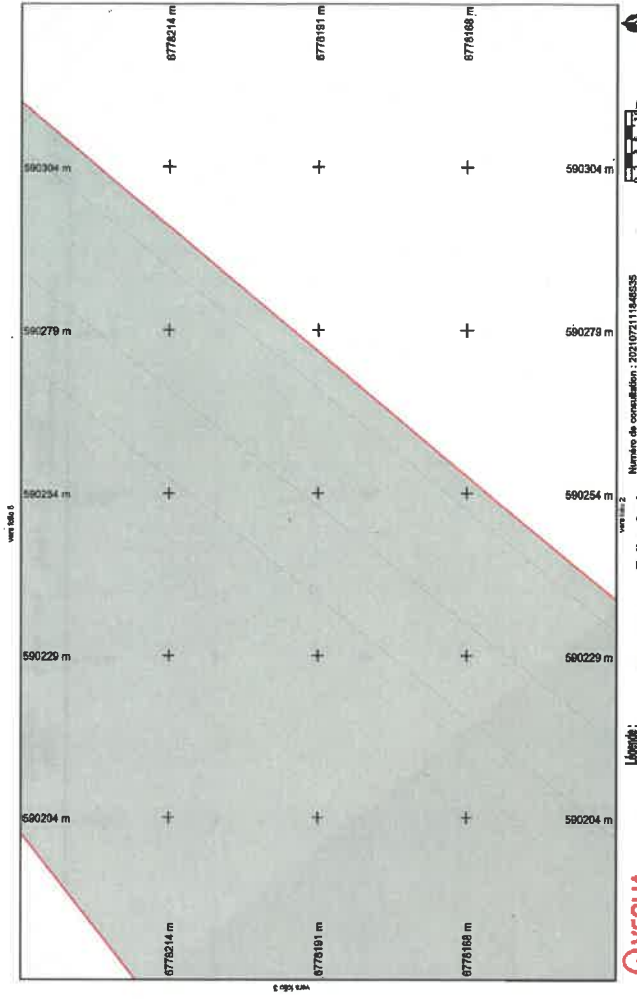
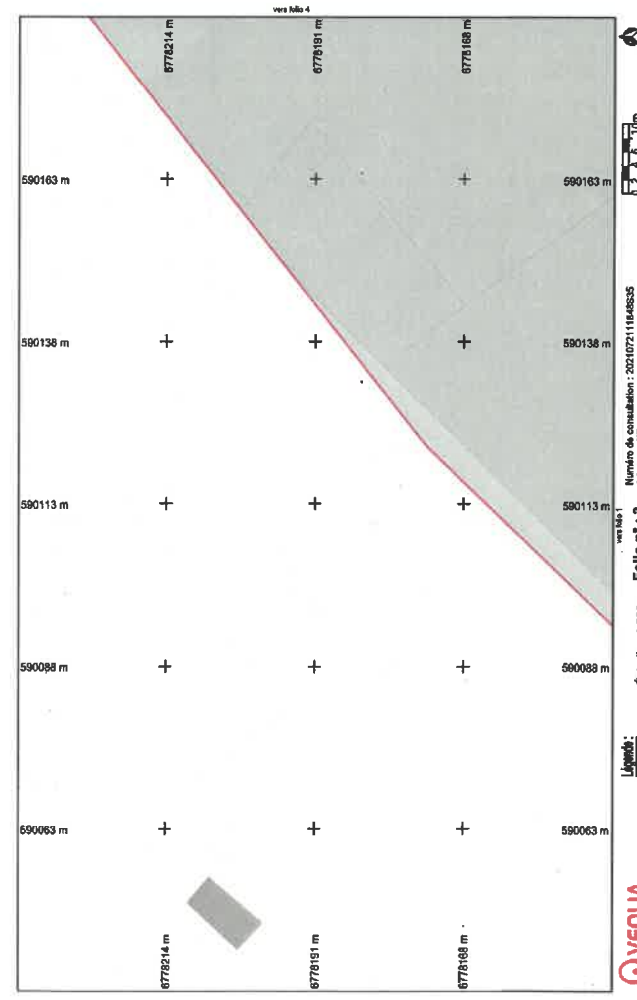
Legende:
 Veolia Métropole de Lyon

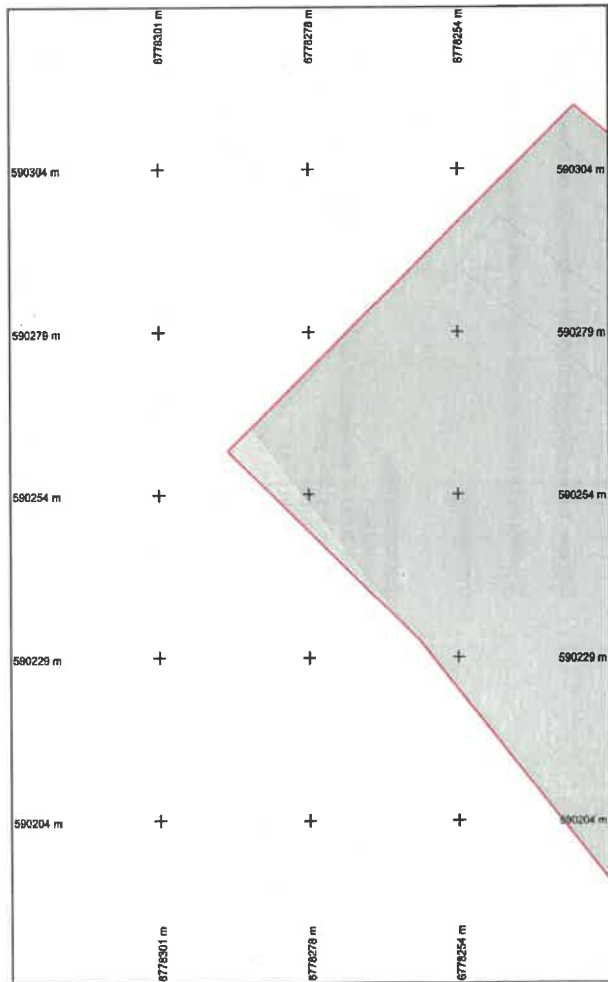
Échelle : 1:500
 Folio n° : 0
 Adresse : SR 28140 Valha
 Niveau de consultation : 20210721164835

0 2 4 6 8 10m

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Système de coordonnées: Lambert93








Forma d'Impressión : AA Paysage
Legenda:
 Vei logo anterior
 Les reseaux d'ignants qui le plan sont indiqués en classe de précision C à l'exception des bornes pour lesquels une autre classe est précisée. Système de coordonnées: Lambert93
 Echelle : 1:500 **Folio n° : 5**
 Numéro de consultation : 20210721184835
 Adresse : UR
 28140 Valzein
 0 2 4 6 8 10m

Bonjour,

La commune de Varize fait partie de l'aire de production de l'IGP Volailles de l'Orléanais.

A ce jour, il n'y a pas de producteurs concernés par ce signe sur la commune

Je profite de ce retour de mail pour vous informer que je suis votre correspondant INAO pour les départements 36, 37, 41, 28 et 45

Cordialement

GIBOUREAU Lilian

Technicien

Institut National de l'origine et de la qualité (INAO)

12 place Anatole France

37000 TOURS

Tel : 02 47 20 67 14

Port : 07 64 47 11 70

Lgiboureau@inao.gouv.fr



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Bonjour Madame,

D'une manière générale, voici ce que nous recommandons en Eure-et-Loir concernant les panneaux photovoltaïques :

Concevoir l'ensemble de l'installation des panneaux photovoltaïques selon les préceptes des guides pratiques réalisés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avec le syndicat des Energies renouvelables (SER) baptisé « spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau » et celui réalisé par l'Union Technique de l'Electricité baptisé « UTE C15-712 Installations photovoltaïques » en veillant particulièrement à :

- o minimiser le plus possible la longueur du câblage en courant continu entre les modules photovoltaïques et l'onduleur ;
- o placer un sectionneur à sécurité positive à l'entrée des câbles dans le bâtiment ;
- o limiter la tension aux bornes de chaque sous champ photovoltaïque à une tension maximale de 110 volts courant continu ;
- o positionner les onduleurs au plus près des membranes et/ou des modules photovoltaïques ;
- o munir chaque onduleur d'un contrôleur d'isolement permettant de prévenir un défaut éventuel ;
- o installer des câbles de type unipolaire de catégorie C2, non propagateur de flamme et résistants au minimum à des températures de surface de 70°C. Identifier et signaler tous les 5 mètres avec mention « danger, conducteurs actifs sous tensions » ;
- o faire cheminer les chemins de câbles des installations dans un cheminement technique protégé et/ou dans un capotage métallique lui-même muni d'une mise à la terre et de protection contre les effets de la foudre ;
- o mettre en place une coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs actionnables depuis un endroit facilement accessible par les sapeurs-pompiers, éventuellement complété par d'autres coupures de type coup de poing judicieusement réparties ;
- o identifier cette coupure par la mention « coupure réseau photovoltaïque-attention panneaux encore sous tension » ;
- o mettre en place une alarme technique signalant tout défaut sur le réseau photovoltaïque (panneaux, membranes, onduleurs) ;
- o installer des coupe-circuits à sécurité positive au plus près des panneaux ou des membranes ;
- o faire vérifier à la construction l'installation par un organisme agréé ;
- o faire vérifier annuellement l'installation par un technicien compétent ;
- o prendre en compte, dans l'analyse relative à la solidité à froid de la structure effectuée par un organisme agréé, l'implantation du réseau photovoltaïque.

Concernant les réserves incendie, il est généralement préférable qu'elles soient près d'un accès au site.

Cordialement,

Aurélien FERRERAS
Service prévision
Groupement prévention - prévision
Pôle opérations





**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SGAMI Ouest

**Direction zonale des systèmes
d'information et de communication**

Affaire suivie par : Françoise LE GUERN
Tél. : 02 57 87 11 83
Courriel : francoise.le-guern@interieur.gouv.fr

Rennes, le 17 novembre 2021

NCA

A l'attention de Madame Alicia JAMIER
11 All. Jean Mornet
86170 NEUVILLE LE POITOU

N° 15027483-P32SG/2021/DZSIC Ouest

**Objet : Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Vanze (28)
Réf. : Votre demande du 09/11/2021**

Madame,

Par courrier cité en référence, vous avez sollicité mon avis sur un projet photovoltaïque dans le département de l'Eure et Loir, situé sur le territoire de la commune de Vanze.

A la lecture du projet que vous avez bien voulu me transmettre, j'observe que la zone de développement éolien se trouve exempte de toute servitude radiolélectrique ayant pour gestionnaire le ministère de l'Intérieur. En conséquence, je ne m'oppose pas à ce projet en l'état.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le 17/11/2021
Le directeur zonal des systèmes
d'information et de communication

Stéphane GUILLEMIN